



**SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
HEBDOMADAIRE CORSE  
D'INFORMATIONS**

**CHJAMA PATRIOTTA**

**LA REFONDATION  
INDÉPENDANTISTE**

P5 À 7



Photo Xavier Lorenzi

1,75€



INTERVIEW  
RÈGLEMENTS DE COMPTE  
À OK PADDOCK  
P8 À 9

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
SOCIÉTÉ P20 • DETTI È FATTI P22  
AGENDA P24 • RÉTRO P25  
CARNETS DE BORD P26  
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ET COMME UN CON,  
J'AI OUBLIÉ DE METTRE  
UNE TOUCHE "ANNULER"



KAMPA



**CHJAMA PATRIOTTA  
LA REFONDATION  
INDÉPENDANTISTE**

OPINIONS

INTERVIEW **RÈGLEMENTS DE COMPTES À OK PADDOCK****P5 À 7**TRANSITION ÉCOLOGIQUE **LES FRANÇAIS SE DISENT PRÊTS**

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

NUMÉRO 7000 **1951 DANS LE RÉTRO**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

**P4****P8 À 10****P20****P22****P24****P25****P26****P11****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**Membre du SNPFR  
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99  
journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40  
informateur.corse@orange.fr1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33  
eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36  
gestion@corsicapress-editions.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23  
al-informateurcorse@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,  
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

**À MODU NOSTRU****Scolassassiniu**

**A** barbaria tarrurista hà tombu una volta di più in un santuariu di l'educazioni è di u sapè, esattamente trè anni dopu à a morti di Samuel Paty. A simana passata, Mohammed M., 20 anni è natu in Russia, hà assassinatu à cultillati un prufessori di francesi di a cità sculari Gambetta-Carnot in Arras, Dominique Bernard. U suspettu, anzianu elevu di u stabilimentu, hè «fiché S» è era survigliatu da a DGSI dipoi a statina. Cuntrullatu un ghjornu nanzi à i fatti, st'omu radicalizatu, chì hà mughjatu «Allah Akbar», ùn era micca statu inchietatu par via di a mancanza d'elementi chjari contr'à ellu. Aldilà d'avè tombu un insignanti, hà feritu trè altri parsoni: un prufessori è dui agenti tennichi. Dopu à st'attentatu, l'emuzioni hà toccu tutta a cumunità educativa di a Francia sana è di Corsica dinò. Luni, c'hè statu un mumentu di scambiu è d'accolta trà insignanti in ogni stabilimentu di u paesi, mentri chì u principiu di i corsi s'hè fattu solu à partasi da 10 ori. Una manera d'unurà a mimoria di Dominique Bernard, ma dinò di mustrà una certa unità è una vulintà di falla finita cù st'uscurantisimu fanaticu chì ùn faci cà suminà u dolu. Ma aldilà di i parolli, hè una risposta forti chì hè aspittata da una mansa di ghjenti impauriti. D'altrondi, u governu hà annunziatu cù a voci di u ministru di l'Internu Gérald Darmanin ch'ellu vulia accelerà a spulsioni di guasgi 200 stragneri radicalizati in situazioni micca regulari, mentri chì a situazioni di più di 2800 stragneri rigulari scritti inde u cartulari di i parsoni radicalizati farà l'ughjettu di un asamini novu. Ùn hè mancu appena sicuru chì sti misuri s'ghini efficaci s'elli duviani essa appiecati. Pà privena qualsiasi altru scempiu, n'emi da ghjugna à duvè metta pulizzeri è gendarmi dighjà assai in tinsioni davanti à ogni scola? Ùn bastarà più l'educazioni in casa è in iscola pà parà a sucità di l'arcaisimi di a pinsata murtali? Chì st'arba maladetta chì invadisci u tarrenu di a paci è di u campà insemi brusgissi pà sempri, cù i dui armi i più putenti chì s'ghini: l'amori è u sapè. Si pò sempri sunnià... ■ **Santu CASANOVA**

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

**Comme il y a trois ans**, les éloges funèbres n'ont cessé de pleuvoir, après l'assassinat d'un enseignant. Le mot « héros » est revenu à maintes reprises. Effectivement, Dominique Bernard, professeur de français à Arras, a eu une conduite héroïque en s'interposant face à un fanatique armé. Il l'a payé de sa vie. Mais, hormis dans la communauté éducative, meurtrie, ulcérée, on ne s'est guère appesanti sur le fait que ce sacrifice n'aurait jamais dû advenir et que dans une société qui fonctionne correctement, aucun enseignant ne devrait mourir, en héros ou non, simplement parce qu'il a fait son métier. Que ce soit de la main d'un fanatique islamiste, d'un élève déséquilibré ou d'un parent d'élève mécontent. Pourtant, *Le Figaro* les a listés, entre 1983 et 2023, ils sont dix à avoir été assassinés, dans la plupart des cas sur leur lieu de travail et parce qu'ils étaient « profs ». On n'en continue pas moins à considérer « le prof » comme un privilégié, qui a pour lui énormément de vacances, peu d'heures de travail et la sécurité de l'emploi ! La sécurité, vraiment ? Alors qu'il est manifestement plus aisé d'entrer dans une enceinte scolaire avec un couteau, un pistolet ou une machette qu'avec une jupe trop courte ou une robe trop ample ? Régulièrement, le corps enseignant essuie critiques, camoufflets, insultes. Oh bien sûr, certains ont cru bon de souligner que Dominique Bernard était « un bon prof ». Mais s'il avait été « passable », sa mort aurait-elle donc été moins révoltante ? Affichée entre autres par ceux qui, tels ces députés RN, enjoignaient froidement à des syndicats enseignants pourtant peu virulents de « baisser d'un ton », l'émotion de circonstance n'aura pas été jusqu'à accorder un jour de deuil à ses collègues. Au reste, il n'aura pas fallu longtemps pour que reviennent critiques plus ou moins masquées et menaces insidieuses ou très explicites émanant de parents d'élèves (qu'ils soient d'extrême droite ou fans d'Allah). Devant les sénateurs, Mickaëlle Paty s'est montrée intraitable, à juste titre, à l'égard d'un Etat, d'une représentation politique, d'une hiérarchie pantouflarde adepte du « pas de vague » et de médias pour qui le « bon prof » est surtout un héros mort. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

**BFMTV** @BFMTV · 2h  
Gabriel Attal sur l'attentat d'Arras: "Dominique Bernard est tombé en héros et ses collègues qui sont intervenus sont des héros"

**Marie-Laure GB** @MarieLaureGB · 13 oct.  
Samuel Paty a été assassiné pour avoir enseigné l'Histoire. Dominique Bernard a été assassiné en protégeant les élèves. Nos enfants. Nous ne voulons pas de fausse compassion. Nous ne voulons pas mourir en héros. Nous voulons que la nation soutienne et protège l'École.

**Ariane Chemin** @ArianeChemin · 14 oct.  
Dominique Bernard était un super prof qui aimait Gracq, Céline, Pierre Michon, Claude Simon, Téchiné et Truffaut. Il était le neveu du journaliste du @lemondefr et spécialiste des religions Henri Tincq

**chaise** @jeveuxdelaneige · 14 oct.  
Et s'il n'était le neveu de personne, et noté "satisfaisant"? Vous auriez écrit quoi?

**Esperluette** @1Esperluette · 15 oct.  
Les enseignants ne veulent être ni des saints ni des héros ni des super profs. Ils sont des hommes des femmes, des pères, des mères, des fils et des filles...des citoyens qui souhaitent exercer leur métier sans être menacés et assassinés. L'Etat doit protéger le service public.

**Gabriel Lantrac** @GLantrac · 16 oct.  
Samuel Paty a accueilli Dominique Bernard dans la salle des professeurs qui ne seront plus lâchés par l'Institution.

**Le Figaro** @Le\_Figaro  
«Comment notre école a-t-elle pu taire ou dénoncer la culture qu'elle devait enseigner, au point que ses propres élèves se sentent le droit de la mépriser jusqu'à vouloir la détruire?», s'interroge François-Xavier Bellamy

**Brindaventure** @newnessie75 · 16 oct.  
C'est bizarre. Samuel Paty a été assassiné précisément pour n'avoir pas tu la culture qu'il devait enseigner. Il a été désigné coupable par sa hiérarchie et on connaît la suite

**Factuel** @FactuelOff · 17 oct.  
EXCLU FACTUEL - Audition de Mickaëlle Paty au Sénat : « La culture du "pas-de-vague" sera l'allié à la soumission. »

**gduboz** @gduboz · 1h  
Je suis profondément en colère. Comme en 2020, on nous ressort le coup de "on va former les enseignants à la laïcité". Dominique Bernard n'est pas mort d'un manque de formation à la laïcité !

### HUMEUR

### L'HORREUR À LA UNE

On dit souvent que le mois d'octobre est celui des crises. Celui des révolutions, celui des débâcles financières et qu'il faut tenter de s'en préserver, y prêter attention. Amène-t-il son lot de désespoir en même temps que les feuilles mortes tombent des arbres ? Une allégorie de plus pour tenter d'expliquer les injustifiables événements qui ébranlent la planète ces derniers jours. Ce mois d'octobre 2023 semble confirmer une nouvelle fois la superstition populaire. L'horreur frappe de nouveau à notre porte en ces temps de grisaille, comme un prélude à ce que pourrait être un hiver encore plus glacial. L'horreur frappe une nouvelle fois au Moyen-Orient, dans un conflit qui dure depuis 2000 ans. Et comme à l'accoutumée, ce sont les enfants d'Israël et de Palestine qui en sont les premières victimes. Cette horreur-là, diront certains, « elle est lointaine, habituelle », malgré ses excès qui lui font faire la une des journaux. Mais l'horreur ne frappe pas que sur la rive sud de la Méditerranée, elle surgit aussi plus au Nord, à Arras où un professeur de français, Dominique Bernard, a été assassiné dans l'enceinte de la cité scolaire Gambetta-Carnot. Pourtant, là aussi, cette horreur qui frappe chez nous quand on ne s'y attend pas n'a rien d'inédit. Il y a trois ans, à Eragny-sur-Oise, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège de Conflans-Sainte-Honorine, était assassiné dans des circonstances similaires. L'horreur, c'est aussi celle qui s'est abattue chez nos voisins européens, en Belgique ; c'est aussi, sur le continent européen, une guerre qui depuis deux ans voit la jeunesse d'Ukraine affronter une jeunesse russe transformée en chair à canon, dans une innommable boucherie, pour les desseins des puissants de ce monde. L'horreur, ce sont aussi les camps de Ouïghours en Chine et Taiwan qui se demande quand tombera le premier missile chinois. Mais ces horreurs-là ne sont seulement que celles qui ont noirci les unes de nos journaux en cette première moitié du mois d'octobre... L'hiver sera long. ■ **Christophe GIUDICELLI**



CHJAMA PATRIOTTA

# LA REFONDATION INDÉPENDANTISTE



Photo Xavier Lorenzi

**Le discours prononcé par Emmanuel Macron devant l'Assemblée de Corse le 28 septembre 2023, se voulait «une main tendue» et invitait à refermer une page pour faire «ensemble, (...) un choix de confiance». Message reçu 5 sur 5? Pour l'heure, alors que les élus de l'Assemblée de Corse recherchent un consensus pour revoir la copie du projet d'autonomie approuvée en juillet, le FLNC a repris ses «actions» et le mouvement indépendantiste se restructure.**





Photo Xavier Lorenzi

Les élections territoriales de 2021 avaient déjà acté la rupture entre le courant autonomiste de Gilles Simeoni et les indépendantistes de Corsica Libera. Les deux mois de manifestations et de heurts qui, en Corse, ont fait suite à l'assassinat d'Yvan Colonna à la maison centrale d'Arles puis la signature d'un protocole de sortie de crise prévoyant un cycle de discussion entre le gouvernement français et l'Assemblée de Corse avaient encore élargi le fossé entre les deux ex-alliés. Le parti autonomiste recevant pour l'occasion et ce, durant toutes les discussions, le soutien de l'autre parti indépendantiste, Core in Fronte. Si Corsica Libera pouvait sembler marginalisé, le parti indépendantiste n'avait eu de cesse durant les douze derniers mois d'apporter sa contribution au débat, signifiant chaque fois que l'occasion lui en était donnée sa position pour ouvrir de véritables négociations sur la base des « fondamentaux » du nationalisme corse et plus spécialement ceux issus de la « lutte de libération nationale ».

Autre pièce maîtresse de la politique insulaire, que certains avaient eu tendance à oublier, le FLNC réapparaissait. Entre mise en garde à l'adresse de l'État et appel à la lutte contre la « colonisation de peuplement » et la spéculation, l'organisation politico-militaire clandestine appelait dans un communiqué, le 1<sup>er</sup> août 2023, à la création d'un véritable pôle indépendantiste. « L'heure est venue de créer les conditions de la mise en place d'une plate-forme de résistance patriotique, qui devra transcender les partis politiques, les associations et tous les patriotes qui s'y retrouvent, soulignait le communiqué transmis aux médias locaux. Cette plate-forme patriotique jettera les bases d'une véritable alternative politique, seule garante de la sauvegarde du peuple corse. »

Ce premier appel fut repris lors des dernières Ghjurnate internazionale, à Corte, par les responsables de Corsica Libera et notamment par Josepha Giacometti-Piredda, seule représentante de Corsica Libera à l'Assemblée de Corse, qui déclarait à l'issue de ces journées : « Il y a des Corses

et des patriotes qui sont prêts à porter ce projet avec nous et c'est ce que nous allons entamer dans les jours et les prochaines semaines ». Propos complété par celui de Petru Antone Tomasi, porte-parole de Corsica Libera : « Nous lançons solennellement l'appel. La forme reste à définir. Corsica Libera n'est pas là pour défendre un sigle ou un pré carré politique mais pour participer à sa part de l'effort et au sursaut national ».

Un peu plus d'un mois après, c'était au tour du collectif d'anciens prisonniers politiques Patriotti de battre le rappel des indépendantistes. Lors d'une conférence de presse qui réunissait déjà différents syndicats, étudiants et professionnels, militants non encartés, et de nombreux membres et responsables de Corsica Libera, Ghjuvan'Filippu Antolini, avait dressé un bilan sévère de l'action des autonomistes au pouvoir et laissé entrevoir un avenir sombre pour le peuple corse, confronté à la spéculation, la dépossession et la drogue. Et d'ajouter : « Nous pensons que l'heure est venue de réorganiser le mouvement de résistance patriotique. [...] Nous avons décidé de continuer notre combat à visage découvert au nom de l'intérêt collectif supérieur du peuple corse ». Il invitait « tous les militants qui se reconnaissent dans [son] constat, y compris ceux qui sont inorganisés ou qui n'appartiennent à aucune structure, ceux qui se reconnaissent dans la nation et dans les fondamentaux du mouvement national, et ceux qui refusent les démarches de soumission à l'égard de Paris à participer à une réunion pour constituer la démarche de résistance patriotique face à l'État français ».

C'est ainsi que le 15 octobre 2023 à Corte, dans l'amphithéâtre Etori de l'Université de Corse, entre 500 et 600 militants indépendantistes se sont retrouvés. Dans une salle comble, les porte-parole du collectif ont dans un premier temps fait le constat de la mandature de l'actuelle majorité régionale. Puis de la situation dans laquelle se trouve le peuple corse et enfin, l'analyse du processus de Beauvau.



Photo Xavier Lorenzi

*« Une lutte de libération nationale ne peut se concevoir sans prendre en compte le côté social et aujourd'hui, on ne peut plus accepter que des mères de famille appellent à l'aide pour remplir leur frigo à la fin du mois. »*

Avec des tirs à boulets rouges, - plus rouges encore que les lignes fixées par le gouvernement - sur les pistes énoncées par le Président de la République lors de sa visite en Corse les 27, 28 et 29 septembre 2023, en réponse à la délibération sur l'autonomie adoptée à une large majorité par l'Assemblée de Corse, le 5 juillet 2023.

Puis la parole a été donnée au public, afin d'aborder tous les sujets, sans aucun tabou, et d'établir une synthèse. Sans surprise, les principaux sujets de préoccupations de la salle, où avaient pris place des militants syndicalistes, de très nombreux étudiants, militants politiques et non encartés, responsables indépendantistes passés et actuels, rejoignaient les revendications premières du mouvement : lutte contre la spéculation ; lutte contre la colonisation de peuplement ; lutte contre la mafia et son corollaire, la drogue ; reconnaissance du peuple corse ; officialisation de la langue mais aussi soutien indéfectible à ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée. Et l'indépendance, avec pour ce faire la nécessité d'internationaliser le problème corse, notamment, la volonté en réactivant les travaux de José Stromboni pour une reconnaissance par l'ONU du statut de « peuple autochtone colonisé » ou en consolider des liens par le biais d'un front commun avec les peuples guyanais, kanaks et polynésiens.

Autre sujet important évoqué, le volet social de la lutte de libération nationale. Car, ainsi que le faisait remarquer un militant, « une lutte de libération nationale ne peut se concevoir sans prendre en compte le côté social et aujourd'hui, on ne peut plus accepter que des mères de famille appellent à l'aide pour remplir leur frigo à la fin du mois. »

Si les attaques contre l'État et sa politique en Corse ont été dans la droite ligne des déclarations faites depuis près de 60 ans, la majorité actuelle et ses alliés n'ont pas été épargnés, loin s'en faut. Les plus critiques les plus dures concernaient des prises de position depuis les événements du printemps 2022 qui ont pu être qualifiées de « serviles », la distance

prise avec certaines revendications, plusieurs intervenants n'hésitant pas à parler de « trahison » et de « capitulation » s'agissant du vote du 5 juillet 2023.

On l'aura compris, la rupture idéologique et stratégique entre les deux courants est aujourd'hui totalement consommée. Reste à savoir quelle forme prendra cette refondation du pôle indépendantiste qui a démontré le 15 à Corte sa capacité à mobiliser des « anciens » comme des jeunes. Devant l'impatience de ces derniers et des syndicats étudiants, exprimée à plusieurs reprises, de revenir à des mobilisations de terrain, le collectif a entériné l'idée d'une mobilisation populaire dans les semaines à venir pour acter le retour d'un militantisme de terrain et de lutte populaire.

La synthèse finale définit d'ailleurs les objectifs du prochain collectif, ou parti politique, la forme finale n'ayant pas encore été totalement définie. En résumé, expliquait Ghjuvan'Filippu Antolini, la démarche Chjama patriotta a pour vocation à se structurer autour des axes suivants : « une démarche de résistance face au risque de dissolution et de disparition de notre peuple sous les effets conjugués de la colonisation de peuplement et de la spéculation immobilière, une stratégie de construction nationale alternative rejetant les principes de soumission et d'acceptation du destin français de notre peuple, la réactivation de la lutte de masse à travers tous les contre-pouvoirs, la mise en œuvre d'un cycle de mobilisations de terrain, l'internationalisation du fait national corse, la solidarité politique avec le Front de libération national de la Corse (FLNC) et l'ensemble des patriotes corses en lutte et enfin, l'objectif de l'indépendance nationale ».

La structure indépendantiste semble sur les rails. Reste maintenant à mettre en place un cycle de réunions publiques, revenir sur les terrains des mobilisations de masse et mobiliser au-delà des cercles militants. Au début de l'année 2024 une assemblée générale devrait définir les contours exacts de cette nouvelle démarche indépendantiste qui aspire à être bien plus qu'un simple front du refus ■ Xavier LORENZI



# RÈGLEMENTS DE COMPTES À OK Paddock



Photo Jean-Philippe CRUCIANI

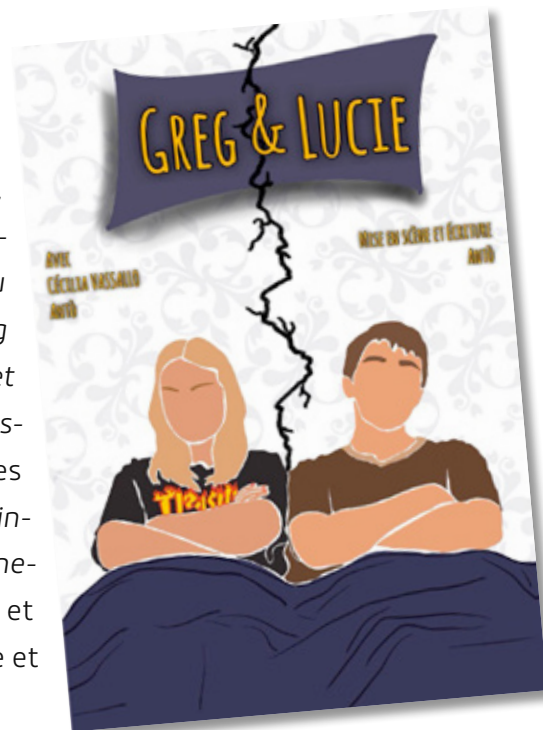
*Issu de la filière « arts du spectacle » de l'Université de Corse, Antone-Saveriu Cuneo-Orlanducci alias Antò, 27 ans, est comédien et auteur. Le 9 novembre 2023, il présente à Corte la première de Greg et Lucie, dont il est l'auteur, un des interprètes -au côté de Cécilia Vassallo- mais également le metteur en scène. Amours et bisbilles en chambre.*



## GREG ET LUCIE

**Élément central du décor, un lit.** La pièce, axée sur le thème de la vie en couple, se déroule sur un laps de temps assez étendu dans le huis-clos d'une chambre. Un lieu où on peut aussi bien dormir que s'aimer, tirer – métaphoriquement parlant ou non – la couverture à soi ou décréter qu'on ne laissera pas l'autre se reposer en choisissant l'heure du coucher pour lister des griefs et régler quelques comptes. Lucie et Greg s'aiment et Lucie vient donc s'installer chez Greg, quoi de plus naturel et de plus simple? Mais la cohabitation, même lorsqu'on s'aime, c'est justement tout sauf naturel et simple et ça ne va pas sans des «disputes idiotes» qui peuvent survenir parfois pour des riens. Cécilia Vassallo incarne Lucie. «J'avais déjà eu l'occasion de jouer avec elle, explique Antone-Saveriu Cuneo-Orlanducci. Cela fait un moment que la pièce est écrite et que j'espère pouvoir la porter à la scène. Je lui ai proposé de lire le texte et elle a accepté le rôle, ce dont je la remercie.» ■

La première se déroule le 9 novembre, à 18h30, Salle Natale Luciani, à Corte.



### Quand avez-vous découvert le théâtre? Avez-vous le souvenir précis d'un moment, d'un déclic?

Mon tout premier contact avec le théâtre, c'était à l'école primaire. Notre instituteur nous avait fait préparer une pièce pour la représenter sur la place du village. Mais, je ne me souviens d'ailleurs plus pourquoi, j'étais parmi les quelques élèves auxquels on n'avait pas distribué un rôle avec un texte. On m'avait cela dit donné un rôle de figurant, dans un groupe de trois prisonniers, si je me souviens bien. Ma première expérience du théâtre a donc été une pièce où je ne fais que passer. Ça débutait donc plutôt mal. Je me souviens ensuite, en première, avoir travaillé en cours de français une scène du *Dîner de cons*. Puis en 2011, à l'Université de Corse, j'ai suivi un ami à l'atelier de théâtre du Centre culturel universitaire. Et là, c'est parti! J'ai donc commencé sous la direction de Corine Mattei, qui nous faisait travailler les techniques puis, si nous le souhaitions, des textes dans le but de jouer en public. Pour mon premier vrai spectacle, j'avais travaillé un passage de *Toc toc*, de Laurent Baffie -la première réplique de la première scène, qui était très grossière, l'effet était amusant- et un épisode de *Kaamelot*, d'Alexandre Astier.

### Vous n'avez donc pas opté tout de suite pour une formation dans les arts du spectacle...

Je me suis d'abord orienté vers un cursus «métiers du multimedia et de l'internet», puis j'ai bifurqué vers le professorat, mais ça ne m'a pas plu. Donc autant me lancer pleinement dans ce que j'aimais.

### Vous vous êtes essayé au seul-en-scène (et notamment au stand-up) comme à des spectacles collectifs. Y'a-t-il un de ces exercices qui a votre préférence?

Chacun m'apporte quelque chose et ils sont complémentaires, mais je m'amuse beaucoup plus sur scène lorsque je ne suis pas seul, que j'ai un ou des partenaires. J'ai effectivement essayé le stand-up, mais ce n'est vraiment pas ce que je préfère, m'adresser moi-même au public. J'aime jouer -et écrire- des sketches pour un solo, mais

en créant un personnage, en jouant un rôle. Il me semble qu'on peut faire beaucoup plus de choses lorsqu'on interprète un personnage.

### Avez-vous toujours lié jeu et écriture ou bien avez-vous commencé à jouer puis en êtes venu, par la suite, à vouloir écrire vos propres textes pour les jouer ou les faire jouer?

J'ai d'abord commencé à interpréter des sketches et des pièces existantes. Puis un jour, je me suis rendu compte que je savais écrire des sketches. J'étais dans ma salle de classe et là, j'ai eu l'inspiration. Et comme j'ai constaté que j'arrivais à faire rire, j'ai continué.

### Y a-t-il des auteurs et/ou interprètes qui constituent pour vous des références?

Tzek et Pidò qui ont été mes idoles, lorsque j'étais enfant. Pierre Desproges, dont j'avais repris le sketch *Je hais les cintres*. Alex Métayer, que j'avais découvert grâce à la radio et dont j'ai joué *Les pâtes à la Boudoni*, texte que j'aime depuis longtemps. J'aime beaucoup, également, Elie Kakou; Alexandre Astier; François Pérusse avec sa série radiophonique *Les 2 minutes du peuple*. Mais les meilleurs selon moi, qui tirent force de leur trio, sont Les Inconnus.

### Quels sont les thèmes, les situations, qui vous inspirent plus particulièrement?

J'ai une inspiration assez capricieuse, je peux rester à court pendant des mois, puis un jour, ça arrive. J'aime beaucoup tout ce qui est jeux de mots mais aussi de langue, la contrepèterie, les bafouillages... J'aime également, les thèmes autour de la dispute. Et le téléphone: il peut se passer tellement de choses, au téléphone...

### Il vous est arrivé parfois d'écrire en collaboration, par exemple avec Hamza El Herrad, qui lui aussi était étudiant de la filière arts du spectacle. Quelles sont, selon vous, les conditions nécessaires pour «écrire à 4 mains»?

Je n'ai pas écrit souvent en collaboration. Je trouve ça plutôt difficile. Les rares fois où je l'ai fait, c'était toujours



Photo Jean-Philippe CRUCIANI

En répétition...

*« La scène, c'est aussi un lieu de liberté totale, où on peut tout faire [dans les limites de la bienséance], un lieu où on peut interpréter un autre tout en étant soi-même. »*

avec Hamza. Ça nécessite d'être bien coordonnés pour ce qui des idées, de l'humour. Pour une performance sur le thème du bled, en 2022, l'idée originale était la sienne, il en a écrit des parties, j'en ai écrit d'autres, mais toujours à partir de ses idées que j'ai mises sur le papier. J'ai travaillé sur le timing, les tournures comiques. On s'en est bien sortis. Nous avons d'ailleurs écrit un autre sketch à deux, mais que nous n'avons pas pu faire ensemble et que j'ai repris en solo.

**Comment envisagez-vous l'avenir? En Corse ou bien pensez-vous qu'il vous faudra en partir pour faire carrière?**

Partir de Corse pour des tournées, ça oui, bien sûr. En revanche, si je pouvais, je préférerais rester basé en Corse. En tout cas, pour l'instant, c'est ce que je souhaite.

**Avec Greg et Lucie, vous êtes non seulement l'auteur, un des interprètes mais également le metteur en scène. Est-ce la première fois que vous dirigez d'autres comédiens?**

Il m'est arrivé de faire un peu de direction sur des scènes ou des sketches, mais c'est la première fois que je dirige pour un spectacle entier d'une durée de plus d'une heure. Avoir les trois casquettes est parfois un peu compliqué, mais heureusement, nous ne sommes que deux interprètes. Avec une pièce un peu plus complexe et une distribution plus importante, je pense que je n'aurais pas pu tout faire, je n'ai pas encore beaucoup d'expérience dans la mise en scène.

**Êtes-vous un metteur en scène très attaché au texte et aux didascalies ou bien êtes-vous ouvert ou même favorable à quelques improvisations in situ?**

Tout dépend des textes. Certains sont très basés sur la langue et sur des mots-clés, là il est important de les respecter. En l'occurrence, pour *Greg et Lucie*, la pièce se prête à un peu d'improvisation, tout en s'efforçant

de respecter le texte. Mais en règle générale, je préfère quelqu'un qui sait rebondir et improviser, ce qui peut donner lieu à des scènes hilarantes.

**Si vous aviez carte blanche et les crédits nécessaires, quel serait le spectacle que vous aimeriez créer ou du moins monter?**

La question des crédits ou plutôt de leur manque, c'est souvent ça le problème. Je crois que si j'en avais vraiment les moyens j'essaierais de monter un spectacle que j'avais écrit l'an passé, et que je n'ai pas pu monter. Il nécessitait pas mal de décors. Il y avait aussi un projet qui avait été envisagé avec des collègues. Si j'en avais la possibilité matérielle, je choisirais de concrétiser un de ces deux projets.

**Après Greg & Lucie, avez-vous déjà des projets en cours?**

Avant toute chose, faire tourner *Greg et Lucie* en le proposant à d'autres salles. Ensuite, revenir à une autre pièce, que j'ai déjà écrite, qui se déroule dans un bar. Et bien évidemment, j'espère pouvoir décrocher quelques rôles.

**Au théâtre, ou bien vous visez également le cinéma?**

Je ne dirais pas non pour le cinéma, mais je vise davantage le théâtre. La scène, c'est vraiment l'endroit où je me sens à l'aise, bien plus que devant une caméra.

**Qu'est-ce qui vous attire tant dans la scène, le fait qu'on ne peut pas se loupier et dire aussitôt « on la refait »?**

Il y a, en partie, ce côté unique de chaque représentation, oui. Mais il y a aussi la proximité avec le public, le retour immédiat de celui-ci. La scène, c'est aussi un lieu de liberté totale, où on peut tout faire [dans les limites de la bienséance], un lieu où on peut interpréter un autre tout en étant soi-même. C'est cette liberté presque sans limite que j'aime. ■ *Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI*





## CREATION SOCIETE

N° 01

### COLOMBINA BTP

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Lieu-dit Colombina  
20129 Bastelicaccia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastelicaccia du 5/10/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** COLOMBINA BTP  
**Siège :** Lieu-dit Colombina - 20129 Bastelicaccia

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 2000 euros  
**Objet :** Les activités de maçonnerie générale, travaux de peintures, de plomberie, d'étanchéité, de terrassement, ainsi que la pose de carrelage et de parquet, de charpentes et de toitures.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.  
**Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur François POGGI, demeurant Lieu-dit Colombina - 20129 Bastelicaccia.

**Directeur général :** Monsieur Albjon GUZJA, demeurant Rue des Pommiers - 20090 Ajaccio.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination :** SCI " SEREDO "

**Siège :** Espace Alban, Bât E, 22, Bis Boulevard Dominique Paoli, 20000 Ajaccio

**Objet :** L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers en pleine propriété, nue-propiété ou en jouissance, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets

**Durée :** 99 années  
**Capital :** 500 Euros

**Gérance :** Madame Serena, Patricia, Line PASQUALETTI demeurant 5, Rue du Cardinal Fesch - 20000 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour Avis,

N° 03



### TORDELLI TRANSPORTS

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 20000 euros  
Siège social : 16, Ajercaja  
Lieu-dit Casa Rossa - 20290 Borgo

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29 Septembre 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :**  
TORDELLI TRANSPORTS

**FORME :** Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL :** 20000 euros

**SIEGE :** 16, Ajercaja, Lieu-dit Casa Rossa, 20290 Borgo

**OBJET :** Le transport routier pour le compte de particuliers et de professionnels : de marchandises, de produits, matériaux, matériels, outils et appareils objets et colis en tout genre ;

- La location de tout véhicule de transport avec ou sans conducteur ;

- L'achat et la vente de véhicules neufs ou d'occasions, également leur mise en location ;

- L'achat la vente de produits, matériels, fournitures et accessoires se rapportant aux activités de transports routiers.

**DUREE :** 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 28 Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

**PREsIDENT :** Michel TORDELLI, demeurant 16, Ajercaja, Lieu-dit Casa Rossa, 20290 Borgo,

**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

### JEAN JOSEPH

Société Civile Immobilière  
Au capital de 100 euros  
Siège social : Lieu-dit Chiosale  
20243 Prunelli-Di-Fiumorbu

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIGLIACCARIU du 10 octobre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** JEAN JOSEPH

**Siège social :** Lieu-dit Chiosale - 20243 Prunelli-Di-Fiumorbu

**Objet social :** Acquisition, location et vente de biens immobiliers

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Madame LUCIANI Ghislane

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 05



### MALLARONI ROCADE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Lieu-dit Campicicoli  
Rocade Sud - 20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 11 octobre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** MALLARONI ROCADE

**Siège :** Lieu-dit Campicicoli - Rocade Sud - 20137 Porto-Vecchio

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 5000 euros

**Objet :** L'acquisition, création, exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, achat-vente de produits alimentaires.

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président :** Monsieur Paul MALLARONI, demeurant Lieu-dit Forcone - Ham de Pianelli - 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 06



### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 22 septembre 2023, à PENTA-DI-CASINCA.

**Dénomination :** NAVARRA BTP.

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée.

**Siège social :** Lieu-Dit Pellicci, Folelli, 20213 Penta-di-Casinca.

**Objet :** BTP, façade, plâtrerie, peinture, travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation..

**Durée de la société :** 99 année(s).

**Capital social fixe :** 1000 euros

**Gérant :** Monsieur VINCENT, BASTIEN NAVARRA, demeurant Lieu-Dit Pellicci, 20213 Penta-di-Casinca

**Gérant :** Monsieur VINCENT NAVARRA, demeurant Lieu-Dit Pellicci, 20213 Penta-di-Casinca

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/10/2023, il a été constitué une Société Civile dénommée :

**DRACY HÔTEL INVESTISSEMENTS**

**Siège social :** Hôtel Marina di Lava, Golfe de Lava, 20167 Appietto

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres,

**Gérance :** M. Jean-Marc GIUNTI, route du Vittulo, 20090 Ajaccio

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 08



### MALLARONI PORETTA

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : 76, route de Bastia  
Quartier Poretta - 20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 11 octobre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** MALLARONI PORETTA

**Siège :** 76, route de Bastia, Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 5000 euros

**Objet :** L'acquisition, la création, l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, achat-vente de produits alimentaires.

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président :** Monsieur Paul MALLARONI, demeurant Ld Forcone - Ham de Pianelli - 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 09



### Marie-Charlotte BERLINGHI

Notaire

Lieu-dit Saint-Panrace

Route du Village - 20600 Furiani

Tel : 04.20.19.01.25

mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI [20600] le 15 octobre 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont :

**Dénomination :** A VIGNA

**Siège social :** L'ILE-ROUSSE [20220], C/O Mr et Mme Paul Félix ALLEGRINI, Quartier Gineparo Suprano.

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

**Objet :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers meublés et non meublés, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Capital social :** 11.000,00 €

**Apports en numéraire :** 6000,00 €

**Apport en nature :** A PIGNA [20220]

Trois parcelles de terre cadastrées section B numéros 380, 382, 384.

**Evaluées :** 5000,00 €

**Gérant :** Mme Marie Josée PELLEGRINI épouse ALLEGRINI, demeurant à L'ILE-ROUSSE [20220], Quartier Gineparo Suprano.

**Cession des parts :** Libres entre associés, ascendant ou descendant d'un associé.

Pour avis et mention,  
Le notaire.

**SCI CRUMIERE-FERRAND**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 200 euros  
Siège social : Lot. Côte Sud  
Lieu-dit la Lura - route du Pero  
20130 Cargèse

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 octobre 2023 à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale :

**SCI CRUMIERE-FERRAND**

Siège social : Lotissement Cote Sud, Lieu-dit la Lura, route du Pero, 20130 Cargèse

Objet social : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, la gestion par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Madame Gwendoline, Odile, Françoise, Marie SAMAIN épouse CRUMIERE, demeurant Lotissement Cote Sud, Lieu-dit la Lura, route du Pero, 20130 Cargèse,

ET : Madame Marine, Ghislaine, Bernadette FERRAND, demeurant 112, avenue Jean Jaurès, 51100 Reims.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés.  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORGIO du 20/09/23, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : AD 2B

Siège : Villa N°16, Résidence A LICCIA, ZAC de Revino, 20290 Borgo

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : Tous Travaux de Maçonnerie Générale ; Tous Travaux de plomberie, chauffage, pose toutes canalisation, dépose de climatisation, de chauffe-eau solaire, VMC et pompes à chaleur ; Tous Travaux de Réseaux, VRD ; Tous Travaux de Second Œuvre dans le Bâtiment.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Arnaud, Maurice, Lucien DEGUILLAUME, demeurant Résidence A LICCIA, 20290 Borgo  
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

**AECN**  
UNION DES ASSOCIÉS COMMERCIAIRES DE LA CORSE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 13 octobre 2023, à BASTIA.

Dénomination : PATRIMONIUM.

Forme : SARLU.

Siège social : 2, Boulevard Paoli, 2ème Étage, 20200 Bastia.

Objet : Conseil pour la gestion et les affaires \* Conseil en gestion de patrimoine \* Conseil en investissements financiers \* Intermédiation en assurance \* Intermédiation en opérations de banque et en services de paiement.

\* Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans encaissement de fonds, effet ou valeur.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur Marc NINU, demeurant Palagaccio, N°41, 20200 Ville-Di-Pietrabugno

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

**MODIFICATION GERANT****AVIS**

Par décision unanime du 20 septembre 2023, les associés de la société PAOLI IMMOBILIER, société civile au capital de 2000 euros dont le siège est à FOLELLI [20213], Rés Mattéa, bât A, [491 538 500 RCS Bastia], ont nommé Madame Mattéa PAOLI demeurant route d'Anghione, Valle di Campoloro, 20221 CERVIONE et Monsieur Jean Jacques PAOLI demeurant Lieu-dit Piazzetta, 20221 CERVIONE, en qualité de Cogérants en remplacement de Monsieur Paul Félix PAOLI, à compter rétroactivement du 24 août 2023.

**AVIS**

Par décision unanime du 20 septembre 2023, les associés de la SCCV LE FORUM, société civile au capital de 1000 euros dont le siège est à SAN-NICOLAIO [20230], Imm Le Roi Théodore, Bât B, Moriani-Plage, [878 478 528 RCS Bastia], ont nommé la société GROUPE PAOLI demeurant à SAN-NICOLAIO [20230] Rés Roi Théodore, Moriani-Plage, [531 875 474 RCS Bastia], en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Paul Félix PAOLI, à compter rétroactivement du 24 août 2023.

**AVIS**

Par décision unanime du 20 septembre 2023, les associés de la SCCV SAN-ANDRIA, société civile au capital de 1000 euros dont le siège est à SAN-NICOLAIO [20230], Rés Le Roi Théodore, Bât B, Moriani-Plage [899 625 396 RCS Bastia], ont nommé la société GROUPE PAOLI, Rés Roi Théodore, Moriani-Plage, 20230 SAN-NICOLAIO [531 875 474 RCS Bastia], en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Paul Félix PAOLI, à compter rétroactivement du 24 août 2023.

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL****VAREON**

Expert-Comptable à Ajaccio

**REDI**

SARL au capital de 1000 €

Siège social : av du Mont Thabor

Pietralba - 20000 Ajaccio

452 835 028 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 26/09/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du av du Mont Thabor, Pietralba, 20000 AJACCIO au 54, av du Mont Thabor, Pietralba, 20090 AJACCIO à compter du 02 mars 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**LA COMPAGNIE DES ENERGIES PROPRES**

SAS au capital de 15000 €

Siège social : 180, Avenue du Prado

13008 Marseille 08

RCS Marseille 838 768 919

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 11 B, Rue du Colonel Colonna d'Ornano, 20090 AJACCIO à compter du 01/09/2023.

Présidence : M EL HAOUESSE Driss demeurant 180, Avenue Du Prado, 13008 MARSEILLE 08.

Radiation au RCS de MARSEILLE et immatriculation au RCS de AJACCIO.

**SAVELIA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 34, cours Napoléon

20000 Ajaccio

828 990 440 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 25 février 2023, le Président de la société par actions simplifiée SAVELIA usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 2, Montée Saint-Jean, 20090 AJACCIO au 34, cours Napoléon, 20000 AJACCIO à compter du 25 février 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**MIDORINOSHIMA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 38.500 euros

Siège social :

5, Avenue Maréchal Leclerc

20137 Porto-Vecchio

490 599 560 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2023, l'associée unique a décidé :  
- de transférer le siège social 5, Avenue Maréchal Leclerc, 20137 PORTO-VECCHIO au Rue des Oliviers, Immeuble Sinus, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 1er juin 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**SCISK**

Société Civile Immobilière

Au Capital de 500 euros

Siège Social :

05 ter, rue du Général Gallieni

91310 Leuville-Sur-Orge

RCS Evry 889 115 937 00019

**AVIS DE PUBLICITE**

Par décision du 1er Septembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a transféré le siège social de la société civile immobilière SK du 05 ter, rue du Général Gallieni à LEUVILLE SUR ORGE [91310] au 323, Strada Di Vigna Piana à LECCI [20137].

Objet : La société a pour objet l'acquisition, l'administration, la construction et l'exploitation par location ou autrement de terrain et construction, l'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tout autre immeuble bâti ou non bâti.

Durée : 99 années.

L'article N°4 des statuts a été modifié en conséquence.

Co-Gérants : M Benoit KHAZANI et Mme Sylvie SOUSA

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 889 115 937 00019 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au greffe du tribunal de Commerce d'Ajaccio.

**BATI-TECHNIC**

SARL au capital de 10000 €

Siège social : Chemin de Tenda

20137 Porto-Vecchio

790 861 017 RCS de Ajaccio

Par AGE du 02/10/2023, il a été décidé de transférer le siège social au Immeuble Matteï - Les 4 Chemins - Bât.A - Etg 1 - Local 14 - 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 02/10/2023.

Mention au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

**AECN**  
UNION DES ASSOCIÉS COMMERCIAIRES DE LA CORSE

Dénomination : YSUN1

Forme : SARL

Au capital de 1000 euros

Siège social : 23, Route du Cap

20200 San-Martino-Di-Lota

949 603 583 RCS de Bastia

**OBJET SOCIAL**

Aux termes de l'AGE en date du 12 octobre 2023, l'associé unique a décidé à compter du 12 octobre 2023 de modifier l'objet social comme suit : Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 2 - Objet

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé ».

Le reste de l'article demeure inchangé.. Mention sera portée au RCS de Bastia



N° 23

**SARL DA SILVA ET FILS**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.244 €

Siège social : Route du Pero

20130 Cargèse-RCS Ajaccio 449572213

**AVIS DE TRANSFORMATION**

- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 octobre 2023, les associés de la SARL DA SILVA et Fils ont décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 5 Octobre 2023, la modification de la dénomination et le transfert de siège. Cette transformation, les modifications de l'objet social et de transfert de siège entraînent la publication des mentions suivantes :

\* Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée.

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

\* Dénomination :

Ancienne mention : SARL DA SILVA et Fils  
Nouvelle mention : DA SILVA CONSTRUCTION & RENOVATION

\* Administration :

Ancienne mention : Les gérants Mr Da Silva William et M. Da Silva Edgar  
Nouvelle mention : La SAS AEW est nommé président

- Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

\* Transfert de siège :

Ancienne mention : Route du Pero - 20130 CARGESE  
Nouvelle mention : Route de Piana - 20130 CARGESE

- Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Le Président.

N° 24

**VAREON**

Expert-Comptable à Ajaccio

**SCI AVRON**

SCI au capital de 838.530,58 €

Siège social : Res Barbicaja II

Bât d'route des Sanguinaires

20000 Ajaccio-RCS Ajaccio 411331440

L'AGE du 22/09/2023 a décidé de réduire le capital social de 838.530,58 € à 209.634 € par voie de diminution du nombre de parts sociales existantes, dans la proportion de 52.202 parts sociales anciennes pour 13.050 parts sociales nouvelles, et distribution aux associés des sommes correspondantes, à hauteur de 25,94 € pour chaque part sociale ancienne. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à huit cent trente-huit mille cinq cent trente et cinquante-huit € (838.530,58 €).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent neuf mille six cent trente-quatre € (209.634 €).

Enfin, Mr René GOUGLER a démissionné de ses fonctions de Co-Gérant. Seule Mme Carole MONNIN née GOUGLER est maintenue Gérante.

En conséquence, l'article 17 a été modifié. Modification sera faite au Greffe du TC d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

**JW RENT**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 120.000 euros

Siège social : RN 193 - Ceppe

20620 Biguglia

894 139 302 RCS Bastia 20200

Aux termes d'une AGE en date du 9/10/2023, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Vente de véhicules à moteurs thermiques ou électriques. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis, Le Président.

N° 26

**HOLDING WINTERSTAN**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 415.000 euros

Siège social : RN 193 - Biguglia

20620 Biguglia

914 866 322 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 9/10/2023, l'associé unique a décidé : - de remplacer à compter de cette date la dénomination sociale HOLDING WINTERSTAN par HOLDING EMMANUELLI et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 27

**SARL MGBE**

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 €

Siège social : Chez M et M'S

Zone Industrielle de Baléone

20167 Sarrola-Carcopino

RCS : Ajaccio 892 172 032

L'assemblée générale extraordinaire en date du 14 septembre 2023 a décidé de modifier l'objet social de la société MGBE. Les statuts se trouvent ainsi modifiés :

\* Article 2 : OBJET

La société a pour objet, en France et dans tous pays : La vente de tous ensembles immobiliers individuels situés sur la parcelle numéro 7, section AB 424, Route des Cannes, 20166 Porticcio. Toutes opérations nécessaires à l'entretien et à l'amélioration de biens immobiliers.

Pour avis.

N° 28

**BC AUTOMOBILES**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100.000 euros

Siège social :

Lotissement Artisanal du Stiletto

RN 194, 20090 Ajaccio

797 711 819 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1er octobre 2023 : La société J2C, Société par actions simplifiée au capital de 276.000 euros, dont le siège social est Lotissement Artisanal du Stiletto, RN 194, 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 851 292 193 RCS AJACCIO, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean-Claude CAMPANA, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 29

**A BOXETTA**

SARL au capital de 28.000 €uros

Siège social : 18, Rue Jean Jaurès

20100 Sartène

RCS Ajaccio 882 388 366

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 octobre 2023, il résulte que : L'associé unique de la SARL A BOXETTA a décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Cette modification entraîne la publication des mentions suivantes :

\* Forme :

\* Ancienne mention : société à responsabilité limitée unipersonnelle.

\* Nouvelle mention : société par actions simplifiée unipersonnelle.

\* Administration :

\* Ancienne mention :

ZANNINI Jeremy, Joachim, Christian, né le 15 février 1989 à Clamart (92), gérant

\* Nouvelle mention :

ZANNINI Jeremy, Joachim, Christian, né le 15 février 1989 à Clamart (92), président

Cession des actions - Droit de préemption :

\* Actions librement cessibles Agrément des tiers

\* Absence d'agrément du souscripteur Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



N° 30

**LOCABRI**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rue René Biancarelli

20137 Porto-Vecchio

845 233 378 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1er septembre 2023, il résulte que :

- Monsieur ALETTI Thierry, demeurant Park Saint Louis, 20137 PORTO-VECCHIO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Christian DUMAS, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 31

**CORSE ENTRETIEN CHAUFFAGE CLIMATISATION**

SAS au capital de 38.112,25

Siège : Avenue de la Libération

Immeuble Le Béarn - 20600 Bastia

345 129 449 RCS Bastia

En date du 30/06/2023, l'associé unique a pris acte de l'expiration du mandat de la Société ORIGA GROUP, Commissaire aux Comptes Titulaire, a décidé de ne pas renouveler ce mandat. Formalités au RCS de Bastia.

**EXTRAIT DE JUGEMENT**

N° 32

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA****SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE****EXTRAIT**

Par jugement du 09 Octobre 2023, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

EARL Sottano ayant son siège social Chez Mme Francis Marie-Dominique Vix Ventiseri  
20240 Ventiseri

Forme : EARL Sottano

Inscrite au RCS : 403337702

Activité : Exploitant Agricole

Date de cessation des paiements :

09/10/2023

Juge Commissaire : Mme Chavignier,

Mandataire Judiciaire :

ETUDE BALINCOURT

15, Boulevard Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC, auprès du Mandataire Liquidateur.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 33

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA****SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE****EXTRAIT**

Par jugement du 09 Octobre 2023, le Tribunal prononce la Modification de Plan à l'égard de :

Marie Pierre Pasqualini ayant son siège social Le Super Bastia, Immeuble San Petrone, 20200 Bastia

Forme : Pasqualini Marie-Pierre

Inscrite au RCS : Non

Infirmière

Juge Commissaire :

Mme Claire Chavignier,

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

850, rue Etienne Lenoir

3000 Nîmes

Pour extrait : Le Greffier.

N° 34

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA****SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE****EXTRAIT**

Par jugement du 09 Octobre 2023, le Tribunal prononce l'Adoption du Plan de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SCI A. SUERA ayant son siège social Lot U Paesolu di Prunete  
20221 Prunete

Forme : SCI

Inscrite au RCS : 808278576 Bastia

Activité : Construction

Juge Commissaire :

Mme Claire Chavignier

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BALINCOURT

15, Boulevard de Gaulle

20200 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.

## MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 35

### LE 2A PUBLICITE ET LIVRAISONS

SAS au capital de 500 Euros

Porté à 2.700 Euros

Siège social :

22, Cours Général Leclerc

20000 Ajaccio

824 349 963 RCS Ajaccio

Par décision du 02/10/2023, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 2.200 Euros par incorporation de réserves. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq cents (500) euros.

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de deux mille sept cents (2.700) Euros.

Pour avis, La Présidente.

N° 36

## AVIS

Par assemblée du 12 octobre 2023, les associés de la société GROUPE GRAZIANI GP, société civile au capital de 1.538.500 €, dont le siège est à BIGUGLIA (20620), ZIC Campo Vallone, lot 02, (922 511 647 RCS Bastia), ont décidé d'augmenter le capital social de 341.200 € par apports en nature. Nouveau capital : 1.879.700 €.

N° 37

### ETS HUBERT ETTORI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de : 304.899 €

Siège Social : Route de la Rocade

Stiletto - Lot. Edrivann n°2 et 8

20090 Ajaccio

RCS : Ajaccio B 403 055 726

Par décision s/z l'AGE du 26/09/2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 2.195.101€ par apport en incorporation de réserve, le portant ainsi à 2.500.000 euros.

Mention au RCS d'Ajaccio.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 38

### SINI'ELEC

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Chemin de Biancarello

Résidence Savreux, Bâtiment A4

20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

Chemin de Biancarello

Résidence Savreux, Bâtiment A4

20090 Ajaccio

901 625 871 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. .../...

M. Arnaud SINI-VERA, demeurant Résidence Savreux, Bâtiment A4, Chemin de Biancarello, 20090 AJACCIO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Savreux, Bâtiment A4, Chemin de Biancarello, 20090 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 39

### VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

### LABO MARECHAL

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : Les Logis de l'Aqueduc

Bâtiment A, Ajaccio, route de Calvi

20167 Mezzavia

Siège de liquidation :

Les Logis de l'Aqueduc

Bâtiment A, Ajaccio, route de Calvi

20167 Mezzavia

824 814 123 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2023 à AJACCIO, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jack, Pierre MARECHAL, demeurant Molini Village, 20166 ALBITRECCIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 40

### VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

### LABO MARECHAL

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : Les Logis de l'Aqueduc

Bâtiment A, Ajaccio, Route de Calvi

20167 Mezzavia

Siège de liquidation :

Les Logis de l'Aqueduc

Bâtiment A, Ajaccio, Route de Calvi

20167 Mezzavia

824 814 123 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/10/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jack, Pierre MARECHAL, demeurant Molini Village, 20166 ALBITRECCIA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. .../...

Le siège de la liquidation est fixé Les Logis de l'Aqueduc - Bâtiment A - Ajaccio - Route de Calvi - 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE**

**OU PAR TELEPHONE**

N° 41

### I CASEDDI DU SUD

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social : Route de la Fontaine

Lieu-dit Macchia Verdada

20171 Monacia-d'Aullene

Siège de liquidation :

Route de la Fontaine

Lieu-dit Macchia Verdada

20171 Monaccia-d'Aullene

893 277 889 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur LUCCHINI Thierry, demeurant Résidence Plein Sud, Bât B, 20600 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route de la Fontaine, Lieu-dit Macchia Verdada, 20171 Monaccia-d'Aullene.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 42

### EBM

SARL au capital de 1000 Euros

RCS Bastia 478 432 982

Siège social : 3, Lotissement Orabona

Bollaccia - 20220 L'Île-Rousse

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 octobre 2023, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr MARGHERI Eric, né le 13/02/1946 à Saint Mandé [94] demeurant 3, Lotissement Orabona, Bollaccia, 20220 L'ÎLE-ROUSSE, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 7 octobre 2023. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

## AMENAGEMENT DU REGIME

N° 43



Notaire

Me Marie-Laure BARTOLI

Notaire

Res. Surgente - 20220 L'Île-Rousse

## AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Marie-Laure BARTOLI, notaire sus-nommé, le 10 octobre 2023, Monsieur Antoine Mathieu ARENA, vigneron, né à PATRIMONIO [20253], le 20 septembre 1954 et Madame Marie GANDOLFI, conjoint collaborateur, née à BASTIA [20200], le 27 janvier 1956, demeurant ensemble à PATRIMONIO, Morta Majo, mariés à la Mairie de BASTIA, le 31 octobre 1978, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial, par ajout d'un avantage matrimonial consistant en une faculté de préciput sur divers biens mobiliers et immobiliers, ne prenant effet que lors du décès de l'un d'entre eux.

Les oppositions seront reçues en l'étude dudit notaire, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me Marie-Laure BARTOLI.

## POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 44

### Dénomination : PLEIN SOLEIL

Forme : Société par Actions Simplifiées

Siège social : 1, avenue Beverini-Vico

20000 Ajaccio - Capital : 39.000 €

RCS Ajaccio : 494 320 302

Par délibération en date du 6 janvier 2023, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de poursuivre l'activité de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

Le Président,

Antoine LANTIERI.

N° 45

### SAGONE RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit Castellu

Coggia - 20118 Sagone

841 291 065 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 07/10/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE  
Zone artisanale, RT 50, BP 300, 20250 CORTE  
SIRET : 24202007100047

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

\* Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, DES POSTES DE RELEVAGE, OUVRAGES DIVERS D'ASSAINISSEMENT ET INTERVENTION PREVENTIVES ET CURATIVES SUR LE PERIMETRE INTERCOMMUNAL.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution :

Territoire intercommunal constitué des communes ci-dessous :

Corte, Casanova Di Venaco, Poggio Di Venaco, Santo Pietro Di Venaco, Venaco, Riventosa, Vivario, Muracciole, Noceta et Rospigliani.

Code NUTS : FRM

CPV global à la consultation

CPV principal : 90470000-2

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 140.000.00 euros HT. Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de deux années.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence. L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

ou du DUME [document unique de marché européen, voir site :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>].

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

\* Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

\* Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même.

\* Certificats de qualifications professionnelles, et tout moyen de preuve équivalent correspondant, à réaliser les prestations demandées: agrément vidangeur Haute Corse, récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets Haute-Corse, catéc, certificat amiante SS4, etc.

\* Attestation de visite sur site.

.../...

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Procédure : MAPA ouvert

Visite sur site : La visite sur site est obligatoire. Voir art.28 du règlement de consultation pour le détail.

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Valeur technique pondéré à 60 %.

2. Critère Prix des prestations pondéré à 40 % [sur la base de l'estimation d'une opération « test »].

3. NOTE FINALE :

Note finale = (Note VT x 60%) + (Note Prix x 40%)

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2023-5

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/10/2023

Date limite de réception des offres : 20/11/2023 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

\* en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

\* en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat.

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME [électronique] ou documents équivalents [DC1 et DC2].

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation [copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation]. Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres informations :

Les candidats sont tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Qualification et niveau d'expérience exigé des candidats :

en lien avec l'opération

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des plis.

N° 47

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 23/FS/009

L'avis implique un marché public

Objet : Transport aller/retour de marchandises et matériels pour le Salon de l'agriculture 2024

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% Valeur technique

80% Prix des prestations

Remise des offres : 06/11/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 17/10/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>.

**AVIS D'ACCORD CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS****APPEL D'OFFRES OUVERT****MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 140.000 € HT****CCIC/DG/2023.052****Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Objet de l'accord cadre :

L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions organisées par la CCIC de Corse.

Lieux de livraison : Hôtel consulaire, Institut Méditerranéen de Formation, Port de Bastia, Port de Ile-Rousse, Port d'Ajaccio, Port de Propriano, Port de Porto-Vecchio, Port de Bonifacio, Port de Plaisance d'Ajaccio Tino Rossi, Aéroport de Calvi, Aéroport d'Ajaccio, Aéroport de Figari, Antenne micro régionale de Ghisonaccia, Antenne micro régionale de Corte, Antenne micro régionale de l'Ile-Rousse, Campus de Borgo, Institut Consulaire de Formation, Palais des Congrès.

Nomenclature Européenne CPV : 55520000-1 | Services traiteur

Durée de l'accord cadre : 36 mois

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'organiser, en fonction du besoin des sites consulaires, plusieurs types de prestations, tels que petit déjeuner, café d'accueil, collation, cocktail, buffet ou plateau repas.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 16 (seize) lots :

Lot 1 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par les services centraux ou la DET,

Lot 2 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine,

Lot 3 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par le port de commerce de Bastia,

Lot 4 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par le port de commerce de l'Ile-Rousse,

Lot 5 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par la Direction de l'Enseignement et de la Formation

Lot 6 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par l'antenne Micro régionale de Balagne (Ile-Rousse),

Lot 7 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par l'antenne Micro régionale de Corte,

Lot 8 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par l'antenne Micro régionale de la Plaine Orientale (Ghisonaccia),

Lot 9 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte,

Lot 10 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par l'aéroport de Figari-Sud-Corse,

Lot 11 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par les ports de commerce d'Ajaccio et Propriano,

Lot 12 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par le port de plaisance d'Ajaccio,

Lot 13 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par les ports de commerce de Porto-Vecchio et Bonifacio,

Lot 14 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par l'Institut Consulaire de Formation,

Lot 15 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par le Palais des Congrès d'Ajaccio,

Lot 16 : L'organisation de prestations de traiteurs pour l'ensemble des manifestations et réunions de la CCI de Corse, organisées par les services centraux de la Corse du sud ou de la DA2E.

La chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un maximum annuel pour chacun des lots :

\* Lot 1 : Montant maximum annuel de 100.000 € HT

\* Lot 2 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 3 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 4 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 5 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 6 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 7 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 8 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 9 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 10 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 11 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 12 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 13 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 14 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 15 : Montant maximum annuel de 50.000 € HT

\* Lot 16 : Montant maximum annuel de 100.000 € HT

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-2.1° ; R.2161-2, R.2161-3, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-2 al.1, R.2162-4-2°, R.2162-7 et R.2162-10 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à marchés subséquents et multi attributaires.

L'accord cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.1, les marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. Ils ne peuvent entraîner des modifications substantielles des termes de l'accord-cadre.

Lorsqu'un accord-cadre est conclu avec plusieurs opérateurs économiques, le pouvoir adjudicateur organise une mise en concurrence selon la procédure suivante :  
1° Pour chacun des marchés subséquents, le pouvoir adjudicateur consulte par écrit les titulaires de l'accord-cadre ou, lorsque l'accord-cadre a été divisé en lots, les titulaires du lot correspondant à l'objet du marché subséquent ;

2° Le pouvoir adjudicateur fixe un délai suffisant pour la présentation des offres en tenant compte d'éléments tels que la complexité des prestations attendues ou le temps nécessaire à la transmission des offres ;

3° Les offres sont proposées conformément aux caractéristiques fixées par l'accord-cadre et les documents de la consultation propres au marché subséquent. Elles sont établies par écrit et ne sont pas ouvertes avant l'expiration du délai prévu pour le dépôt des offres ;

4° Le marché subséquent est attribué à celui ou à ceux des titulaires de l'accord-cadre qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, sur la base des critères d'attribution énoncés dans l'accord-cadre. L'accord-cadre peut prévoir que l'attribution de certains marchés subséquents ne donnera pas lieu à remise en concurrence lorsqu'il apparaît que, pour des raisons techniques, ces marchés ne peuvent plus être confiés qu'à un opérateur économique déterminé. Tel est notamment le cas lorsque aucun produit, matériel ou service ne peut être substitué au produit, matériel ou service à acquérir et qu'un seul des titulaires est en mesure de le fournir.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 101, 102, 111, 112, 120, 125, 135, 221, 222, 223, 224, 225, 331, 333, 551, 661, 741 et 742.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat

<https://www.marches-publics.gouv.fr>,

dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet de l'accord-cadre, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures et offres :

\* Le 30 novembre 2023 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* de leurs garanties financières,

\* de leur capacité technique,

\* de leurs compétences et moyens professionnels,

\* de la liste des prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

\* Le prix global de l'ensemble des prestations et des options 60%

\* Le mode de fabrication des produits proposés pour chaque type de prestation 15%

\* L'utilisation de produits régionaux 10%

\* La présentation des produits alimentaires ainsi que de la « fourniture » lors de la réalisation de la prestation demandée 5%

\* La prise en compte du développement durable 10%

Les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre dits « marchés subséquents » seront attribués selon les critères de jugement des offres ci dessous :

\* Le prix des prestations [offre de base et option] 70 %

.../...



\* L'utilisation de produits régionaux 20%  
\* L'utilisation de matériels réutilisables ou recyclables 10%  
Durée de validité des offres : 06 mois  
Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : 2023.052  
Renseignements administratifs et techniques complémentaires :  
Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :  
<https://www.marches-publics.gouv.fr>  
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :  
Tribunal Administratif de Bastia  
Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55  
Services auprès desquels des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :  
Greffe du Tribunal Administratif de Bastia,  
Villa Montépiano, F-20407 Bastia.  
E-mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)  
Tél. [+33] 495328866  
Fax [+33] 495323855  
Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :  
Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06  
Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :  
Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :  
\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,  
\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,  
\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,  
\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.  
Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 11 octobre 2023.  
Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 11 octobre 2023.

N° 49

## Dénomination : COOP VINI AGHIONE SAMULETTO

Forme : Société Coopérative Agricole  
Capital : 832.371.63 €  
Siège : Lieu-dit Samuletto - 20270 Aghione  
RCS : Bastia B 332 374 883

### \* MODIFICATION ADMINISTRATEUR

Par assemblée générale ordinaire annuelle des adhérents en date du 28/03/2022 à Aristone, les membres de l'assemblée générale ont décidé :  
- d'admettre en tant d'administrateur Madame Marie-Josée VANUCCI, Monsieur Philippe Michel PONTERRI et Monsieur André Jacques BATESTI.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

### \* MODIFICATION ADMINISTRATEUR

#### ET COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Par assemblée générale ordinaire annuelle des adhérents en date du 12/04/2023 à Aristone, les membres de l'assemblée générale ont décidé :  
- d'admettre en tant d'administrateur Madame Sandrine ROSSI, Monsieur Jean-Marc Noël LUCCIONI, Monsieur Jean-François FAZI pour la SAS FAZI VIGNAGRU et Monsieur Jean-André Thomas GUIDICI.  
- de désigner Monsieur Julien BAGGIONI commissaire aux comptes suppléant en lieu et place de Monsieur Paul FLACH.  
- d'accepter les non-renouvellement des postes d'administrateurs de Monsieur Vincent FAZI et de Monsieur Laurent CRISTOFARI.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

### \* MODIFICATION BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par conseil d'administration en date du 19/04/2023 à Aristone, les membres du conseil d'administration ont décidé :  
- d'élire au poste de Président du conseil d'Administration Monsieur Jean-André Thomas GUIDICI en lieu et place de Monsieur Vincent FAZI.  
- d'élire au poste de Vice-Président Monsieur Philippe Michel PONTERRI en lieu et place de Madame Sophie, Madeleine, Marie Gangolphe née LEPORTIER pour la SCEA DU DOMAINE D'ALZITELLA.  
- d'élire au poste de Deuxième Vice-Président Monsieur Jean-François FAZI pour la SAS FAZI VIGNAGRU.  
- d'élire au poste de Trésorier Monsieur André Jacques BATESTI en lieu et place de Monsieur Jean-Noël GUIDICI pour l'EARL DU DOMAINE DE CAMPO-LONGO.  
- d'élire au poste de Secrétaire Monsieur Jean-Noël Bernard PONTERRI en lieu et place de Monsieur Laurent CRISTOFARI.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 51

## REGIE AUTONOME DU PORT DE TAVERNA

2021 SANTA MARIA POGGIO

## MARCHÉ DE LOCATION D'UN ENGIN DE DRAGAGE ET DE PRESTATIONS DE TRAVAUX SOUS MARINS

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### SELON PROCEDURE ADAPTEE EXERCICE 2023

#### 1. POUVOIR ADJUDICATEUR :

1.1. CONTACTS : REGIE DU PORT DE TAVERNA  
Monsieur le MAIRE DE SANTA MARIA POGGIO  
PORT DE TAVERNA - 20221 SANTA MARIA POGGIO  
TEL : 04.20.04.09.00

#### 1.2. TYPE D'ACHETEUR : REGIE AUTONOMIE FINANCIERE

#### 2. OBJET DU MARCHÉ :

2.1 DESCRIPTION /INTITULE : PRESTATIONS DE LOCATION D'UN ENGIN DE TRAVAUX SOUS MARINS : DRAGAGE ET CURAGE DES BASSINS

#### 2.2. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ :

Marche de /PRESTATIONS DE SERVICES a bon de commande pour une durée de six mois renouvelables une fois et un maximum de 200.000ht euros.

Le marché est :

LOT 1 : Location d'un engin de PRESTATIONS DE TRAVAUX SOUS MARINS SELON CCTP

#### 3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE ECONOMIQUE FINANCIER ET TECHNIQUE :

##### 3.1. Début de la mission :

DATE PREVISIONNELLE DE COMMENCEMENT DE LA PRESTATION : 01.11. 2023.

3.2. Conditions de participation : Les candidatures seront sélectionnées en application des articles prévus au CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

Déclaration de capacité économique et financière / Situation juridique / Capacité technique-référence professionnelle qualifications.

#### 4. PROCEDURE :

##### 4.1. TYPE DE PROCEDURE :

Marché public de travaux passé sous la forme de la procédure adaptée, MARCHÉ A BON DE COMMANDE relatif au CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

##### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les candidats devront utiliser les formulaires DC1 et DC2 ou équivalent pour présenter leurs candidatures. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr).....achats publics

LANGUE et MONNAIE UTILISEE : Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. L'unité monétaire utilisée est : l'euro

4.2. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Le prix 70%

Le prix sera proposé sous la forme D'UN PRIX UNITAIRE de location au mois

2. Les délais 30%

Les délais se présenteront sous la forme du délai de mise en service dès la réception de l'ordre de service.

##### 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

##### 5.1. ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS :

REGIE DU PORT DE TAVERNA - Monsieur Le Maire  
20221 SANTA MARIA POGGIO - TEL : 04.20.04.09.00

##### 5.2. Délai d'introduction des retours et juridiction compétente :

Selon les dispositions du Code de justice administrative :

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R.551-7 peut être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché.

En vertu de l'article R.421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal Administratif de BASTIA - 20200 BASTIA

5.3. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 13.10.2023

5.4. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours.

6. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES LE : 06.11.2023.

LE MAIRE, F/MELA.

N° 50

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim  
Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA  
Tél : 04 95 30 95 30  
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 007/TX/23

L'avis implique un marché public

Objet : Construction d'un hangar agricole

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

- Lot N° 01 - GROS OEUVRE - VRD - ind a
- Lot N° 02 - CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE
- Lot N° 03 - BARDAGES - HABILLAGES DE FACADES
- Lot N° 04 - SERRURERIE - ind b
- Lot N° 05 - PEINTURES - NETTOYAGE
- Lot N° 06 - ELECTRICITE
- Lot N° 07 - PHOTOVOLTAIQUE

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

45% Valeur technique de l'offre

55% Prix

Remise des offres : 03/11/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 12/10/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>.

## DERNIERES MINUTES

N° 52

### CORSICAPRESS EDITIONS SAS

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 25.000 euros  
Siège social : Immeuble Marevista  
12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia  
528 790 033 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée CORSICAPRESS EDITIONS a décidé de transférer le siège social de : 12, Quai des Martyrs de la Libération, Immeuble Marevista, 20200 BASTIA au : 114, Rue Claude Papi - Immeuble Agostini - ZI d'Erbajolu - 20600 BASTIA à compter du 26 septembre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La même AGE a nommé, en qualité de Directeur Général ; Monsieur Jérôme FABRO-AURELLI, né le 3 juin 1972 à SAINT MIHEL 55300, domicilié : 22, Cours Napoléon à AJACCIO 20000. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 53



### HOTEL RESTAURANT LEVOLLE MARINE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : Ld Levolle Sottana  
20230 Poggio-Mezzana  
453 479 115 RCS Bastia

Aux termes d'une AGE de la société HOTEL RESTAURANT LEVOLLE MARINE en date du 5/10/2023 et d'un acte SSP en date à BASTIA le 22/09/2023 sous les références 2B04P31 2023 A 01172. Monsieur Francis BERFINI, demeurant 20230 POGGIO-MEZZANA.

A fait apport à la société HOTEL RESTAURANT LEVOLLE MARINE, SARL au capital de 8000 euros ayant son siège social LD LEVOLLE SOTTANA, 20230 POGGIO MEZZANA, immatriculée sous le numéro 453479115 RCS Bastia. D'un fonds de commerce de résidence de tourisme, restaurant, préparation de plats cuisinés à emporter, pizza, débit de boissons 1ère catégorie exploité à LD LEVOLLE SOTTANA - 20230 POGGIO MEZZANA, pour lequel Monsieur Francis BERFINI est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 300 546 355 RCS BASTIA. L'entrée en jouissance a été fixée au 5 octobre 2023.

Cet apport évalué à 137.000 euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 1712 parts de 80 euros chacune, émises par la société HOTEL RESTAURANT LEVOLLE MARINE à titre d'augmentation de son capital social.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de cabinet FIFM BASTIA, demeurant 1 rue N-DDE LOURDES, 20200 BASTIA, chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 54

### PAOLINI INVEST

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 104.200 euros  
Siège social : Chez Mr Damien PAOLINI  
Querciole, 20243 Prunelli-Di-Fium'orbu  
753 240 761 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 6 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :  
\* de remplacer à compter du ce jour la dénomination sociale "PAOLINI BRASSERIE" par "PAOLINI INVEST" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.  
\* De remplacer l'objet social par l'activité de l'achat, l'échange, la location et la vente de tous biens meubles et tous biens immobiliers de quelque nature qu'ils soient.

L'activité de marchand de biens. L'activité de promotion, construction, rénovation immobilière, la réalisation de lotissements. La prise de participation dans tous les groupements, sociétés ou entreprises français et étrangers, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement, la gestion de ses participations et de tous intérêts dans toutes sociétés.

La direction, la gestion, l'organisation, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations. Toutes prestations de services aux filiales et participations, dans les domaines financier, comptable, juridique, du personnel, informatique, commercial, technique et autres.

La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce ou d'industrie, se rapportant à l'une ou l'autre des activités de la société et de ses filiales et participations et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

\* de transférer le siège social du ETABLISSEMENT LECLERC - RN 198 - 20240 GHISONACCIA au Chez Mr Damien PAOLINI - QUERCIOLO - 20243 PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 55

### ANDARELLI REMORQUAGE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1500 euros  
Siège social : Résidence Alzo di Sole  
Bâtiment F - 20090 Ajaccio  
803 974 252 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 56

### AVIS

Suite à l'AGE du 1/10/2023, les actionnaires de la SAS BORDEAUX PRODUCTION au capital de 6.000 € immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n°808.122.907. ont décidé de transférer le siège social du 7, Chemin de Pelet, 33440 AMBARES ET LAGRAVE à Lieu-dit Cedrajo, 20220 SANTA-REPARRATA-DI-BALAGNA. Radiation au RCS de Bordeaux et re-immatriculation au RCS de Bastia. L'article 4 des statuts a été mis à jour.

N° 57

### SUD MAREE

SARL Transformée en SAS  
Au capital de 45.734,71 €uros  
Siège social : Lieu-Dit Musella  
20169 Bonifacio  
381 382 811 RCS Ajaccio

### AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 17/10/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 45.734,71 €uros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Raphaël, Emile DI MEGLIO, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Raphaël, Emile DI MEGLIO, demeurant Gurgazo, Lot Mare E Macchia, 20169 Bonifacio.

Pour avis, Le Président.

N° 58

### AVIS

Par jugement du 11 septembre 2023 RG 17/00818, minute 23/144 du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio, Monsieur Didier GAUTIER-FABIANI domicilié Colline du Ranuchjetu - A Trova - 20167 Alata a été désigné en qualité de Mandataire Successoral avec pour mission d'administrer provisoirement la succession de Monsieur Marcel Antoine Marc GIANNI né le 7 septembre 1919 à Bologna et décédé le 25 juin 2000 et de Madame Marie SIDES née le 1er septembre 1919 à Salonique et décédée le 24 novembre 2015 avec les pouvoirs les plus étendus. Sa mission prendra fin avec la signature de l'acte de partage.

N° 59

### SEA SUN AND LOC

SARL au capital de 1000  
Siège social : Bd Marie Jeanne Bozzi  
Résidence Ambiente 2  
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio  
500 812 300 RCS Ajaccio

Par AGE du 01/08/2023 : Transfert du siège social de « Boulevard Marie Jeanne Bozzi, Résidence Ambiente 2, Grosseto-Prugna, 20166 PORTICCIO » au Lieu-dit Anton di Branca, MOLINI, 20128 ALBITRECCIA, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Statuts mis à jour au RCS d'Ajaccio.



04 95 32 89 92

N° 60



### Olivier PELLEGRINI Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga  
Bât. A2 - 20200 Bastia  
Tél 04.95.32.05.85  
mail : pellegri.olivier@orange.fr

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 10/10/2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement BASTIA, le 12/10/2023 Dossier 2023 000203379, référence 2B04P31 2023 A 01166.

La société MBA, SARL au capital de 1200,00 euros, dont le siège social est Résidence les Torettes, Bâtiment B, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 820 267 979, représentée par son Gérant Marie MAZZONI.

A CEDE : à la Sarl LBP 2B, SAS au capital de 1200,00 euros, dont le siège social est 2, Rue FAVALELLI, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 977 803 238, représentée par son Président Guillaume PELLIER, un fonds de commerce de : Restauration, sis et exploité 2, Rue FAVALELLI, 20200 BASTIA, moyennant le prix de 90.000,00 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur a été effectuée le 04/09/2023.

L'acquéreur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au cabinet de Maître Olivier PELLEGRINI - Avocat Port de Plaisance de Toga - 20200 Bastia.

Pour avis,

N° 61

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/10/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Scarpari TP Frères [SARL]  
Route du Stade  
20221 Cervione

Activité : Tous travaux de terrasses et de travaux publics  
RCS Bastia B/750 319 824, 2012 B 140  
A fixé la durée de ce plan à 10 ans  
A nommé le Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia.

Pour extrait,

La Selarl Casanova & Benedetti,  
Greffier.

N° 62

### QWANT MUSIC

Société par Actions  
Simplifiée à Associé Unique  
Au capital de 500.000 Euros  
ZA Port Charles Ornano  
Boulevard Charles Bonaparte  
20090 Ajaccio  
830 268 140 R.C.S Ajaccio

Le 5 octobre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 151, rue Saint Denis, 75002 Paris. Mention au RCS d'Ajaccio et de Paris.



N° 63

**TAXI AG2A**

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000,00 €  
Siège social : Lotissement Communal  
20143 Fozzano-822 386 561 RCS

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Suivant décisions de l'associé unique du 24 novembre 2022 :

L'objet social de la société a été modifié, à compter du 24 novembre 2022, à l'activité suivante :

Location gérance de la licence de Taxi. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

«La société a pour objet la location gérance de la licence de Taxi.

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La pose, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.

La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.»

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 64

**AVIS**

Suite à l'AGE du 31/12/2022 de la SOCIETE IMMOBILIERE DE BALAGNE, SARL en liquidation au capital de 7.622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 307.524.678. dont le siège social est Baie de Sant Ambroggio - Lieu-dit Mazze Corte - Lumio - 20260 CALVI, et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Sylvie SARTINI, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de BASTIA.

N° 65

**AVIS**

Aux termes de l'AGE en date du 30.09.203 de la SARL ACTENTIEL au capital de 10.000 euros sis Hameau Plein Soleil, Villa B1, Verghia, 20138 COTI-CHIAVARI, RCS AJACCIO 792 659 849, les associés ont décidé :

- Dissolution de la société à compter du 30.09.2023.

- Nomination du liquidateur : M Bernard Jaubert demeurant 73, Chemin Des Esses, 69370 Saint Didier au Mont d'Or.

- Siège de liquidation fixé au siège social. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 66

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Oletta du 9 Octobre 2023, Mr. ORSINI Gérard, demeurant : 54, U Campellu, 20232 Oletta. A donné en location gérance : à Mr TOMININI Jean Pierre demeurant 22, Traversa Duttore Coltelloni, 20232 Oletta. Un fonds de commerce de Débit de boissons 4eme Catégorie, à l'enseigne Bar Chez Mathieu sise et exploité à 46, Traversa Dumenicu Marfisi, 20232 Oletta pour une durée de 3 ans à compter du 01 Novembre 2023, renouvelable par tacite reconduction.

N° 67

**MJTC**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : Cala Rossa  
20137 Lecci  
RCS Ajaccio 832 947 220

En date du 31.12.2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie José CAVANI, épouse CANARELLI, demeurant Cala Rossa, 20137 LECCI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Cala Rossa, 20137 LECCI.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 68

**MJTC**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : Cala Rossa, 20137 Lecci  
RCS Ajaccio 832 947 220

L'Assemblée Générale réunie le 31.12.2022 au siège social de la société, sis Cala Rossa, 20137 LECCI, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie José CAVANI épouse CANARELLI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 69

**AVIS**

Par acte SSP en date du 01.10.2023, M. Jean-Louis Balestracci, RCS Bastia 322524984 a consenti en location-gérance un fonds artisanal d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers, exploité Lieu-dit Pietra Grossa, 20228 Cagnano, au profit de la SAS Garage Balestracci, représentée par M. Anthony Balestracci, en cours d'immatriculation pour une durée de trois années à compter du 01/10/2023, renouvelable par tacite reconduction.

N° 70

**AVIS DE SAISINE  
DE LEGATAIRE UNIVERSEL  
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil  
Article 1378-1

Code de Procédure Civile  
Loi n°2016-1547  
du 28 Novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 22/08/2020 Mr Paul François RIS-TORI, en son vivant demeurant à TALLONE [20270] chemin d'Arena, né à RIVENTOSA [20250] le 30/08/1937 et décédé à TALLONE [20270] le 09/01/1923 a consenti un legs universel au profit d'une personne.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sylvie MICHELI, notaire associé membre de la SCP GRIMALDI-MICHELI, titulaire d'un Office notarial à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], suivant procès-verbal de dépôt et description en date du 04/10/2023, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Sylvie MICHELI 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, chargée de la succession. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis,  
Me MICHELI.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous  
retrouvez toutes les  
annonces légales  
entreprises parues dans la  
presse habilitée depuis le  
1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



**Infolegale**  
MARKETING

# EN MAJORITÉ, LES FRANÇAIS SE DISENT PRÊTS

L'échelle territoriale la plus adaptée pour agir sur les enjeux liés à la transition écologique

QUESTION : Selon vous, quelle est l'échelle territoriale la plus adaptée et la plus pertinente pour agir sur les enjeux liés à la transition écologique et énergétique ? En premier ? En second ?



**Les Français sont-ils prêts à accepter la transition écologique et toutes ses implications? C'est ce qu'a tenté de savoir Intercommunalités de France via un sondage de l'Ifop dont les résultats ont été mis en regard de ceux d'une enquête auprès de présidents d'intercommunalités. Ces derniers se sont parfois montrés plus pessimistes (ou plus lucides?) que leurs administrés sur l'acceptabilité sociale des transitions. Par ailleurs, il existe des écarts d'opinion sensibles entre l'agglomération parisienne, les intercommunalités urbaines et un rural dont on oublie quelquefois les difficultés à accéder à certains services, comme par exemple des transports en commun.**

**D**u 11 au 13 octobre 2023, Orléans accueillait la 33<sup>e</sup> Convention des intercommunalités de France, association créée en 1989 pour promouvoir la coopération intercommunale en France, représenter les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux et les accompagner\*. À cette occasion, ont été dévoilés les résultats d'un sondage Ifop pour l'association, portant sur l'acceptabilité sociale des transitions par les Français. L'enquête a été menée, du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2023, via un questionnaire auto-administré en ligne, auprès d'un échantillon de 1507 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas. En parallèle, une enquête a été menée auprès de 204 présidents d'intercommunalités, afin de sonder la manière dont les élus locaux anticipaient les réactions de leurs administrés.

À en juger par ce sondage, les Français seraient largement conscients des conséquences du changement climatique et, qu'il s'agisse de zéro artificialisation nette (ZAN), de zones à faibles émissions (ZFE) ou de restrictions d'eau, tant dans les territoires urbains que ruraux, une majorité d'entre eux se disent prêts à des efforts pour consentir aux politiques publiques en faveur de la transition écologique.

Ainsi, 82 % des personnes sondées considèrent que le changement climatique aura des conséquences directes sur leur

vie dans les dix ans à venir, et pour 37 % c'est une certitude absolue. Un sentiment plus prégnant chez les moins de 35 ans [43 %] alors qu'il n'est partagé que par 29 % des 65 ans et plus. L'adaptation au changement climatique est considérée comme étant plutôt [44 %] voire totalement [41 %] une priorité par 85 % des répondants. C'est dans l'agglomération parisienne que l'on trouve le plus fort taux de « totalement » convaincus par cette priorité avec 46 %, contre 40 % dans les communautés urbaines de province et 38 % dans les communes rurales. Cela étant, lorsqu'il s'agit de la mise en place, d'ici à 2025, de zones à faibles émissions dans 45 grandes agglomérations de France pour y améliorer la qualité de l'air en y interdisant la circulation aux véhicules les plus polluants (diesel produits avant 2011 et les véhicules à essence construits avant 2006), le consensus est déjà moins large: 40 % y sont « plutôt favorables » et 22 % seulement y sont « totalement » favorables. Là encore, c'est dans l'agglomération parisienne, bien dotée en matière de transports en commun, que dominent les avis favorables: 71 % dont 34 % le sont « tout à fait ». Dans les communautés urbaines de province, 63 % des sondés sont acquis à l'instauration de ZFE, dont 21 % qui le sont « tout à fait ». C'est une autre musique toutefois dans les intercommunalités rurales où le taux de personnes favorables aux ZFE, s'il reste majoritaire, n'est plus que de 52 %, dont à peine 16 % de « tout

## Le sentiment d'être suffisamment informé sur la conduite à tenir en cas d'événement climatique extrême est aujourd'hui nettement minoritaire

QUESTION : Vous sentez-vous suffisamment informé sur la conduite à tenir en cas d'inondation, d'incendie, de mouvements des sols, ou autre événement climatique extrême ?



INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

© GROUPE IFOP 2023

à fait». À noter que 47 % des présidents estiment que leur population est favorable à la mise en place de ZFE.

Invités à se prononcer sur leur capacité à privilégier des modes de déplacement «doux» pour des trajets de moins de 5 kilomètres dans le territoire où ils résident, grâce notamment à l'existence de services de transports en commun ou des pistes cyclables, 52 % répondent «oui» [dont 19 % de «oui tout à fait» et 7 % indiquent utiliser déjà ce type de modes de déplacement. Restent 41 % pour qui la réponse est «non». Sans surprise, c'est dans l'agglomération parisienne que le «oui» l'emporte le plus largement, avec 65 % contre 58 % dans les communautés urbaines de province alors que le «non» culmine à 73 % dans le rural.

En revanche, les restrictions des usages de l'eau (tels qu'arrosage des jardins, lavage des voitures ou remplissage des piscines) en période de pénurie liée à la sécheresse font consensus : 85 % des Français interrogés y sont favorables dont 36 % le sont «tout à fait», sans qu'il soit précisé quel était le niveau d'adhésion dans les différents types de territoires. Sur ce point, les administrés comme les présidents d'intercommunalités sont assez «raccordés» puisque ces derniers ont estimé que 82 % de leurs administrés accueilleraient favorablement des restrictions des usages de l'eau.

Adhésion plus importante encore à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols qui, pour préserver les espaces agricoles ou naturels, prévoit à l'horizon 2050 que dans chaque collectivité locale, les superficies construites ou artificialisées ne devraient plus ou seulement très peu augmenter. Selon les présidents d'intercommunalités, 29 % seulement de leur population y seraient favorables. Or 87 % des personnes sondées affirment l'approuver, dont 35 % sans réserve aucune, mais là encore sans qu'on sache s'il existe ou non des disparités entre les différentes catégories d'intercommunalités.

La perspective de voir mettre en place une tarification incitative de la collecte et gestion des déchets, chaque foyer payant en fonction du poids ou de la quantité de ses déchets ména-

gers non recyclés déposés dans sa poubelle, recueille une majorité d'assentiments, qui ne dépasse pas cela dit les 64 %, dont 29 % d'opinions tout à fait favorables, alors que 15 % y sont tout à fait opposés.

Invités à désigner les deux acteurs à qui il revient de porter en priorité le financement de la transition écologique, les citoyens désignent en tout premier lieu l'État [69 % des mentions et 47 % de citations en premier lieu]. Si 38 % mentionnent les collectivités locales, 11 % seulement estiment que c'est avant tout à elles d'assurer ce financement.

Pour 85 % des présidents d'intercommunalités, la transition écologique devra «rimer» avec justice sociale. C'est une conviction absolue pour 48 % d'entre eux, tandis que 37 % sont «plutôt d'accord» avec cette idée.

Face à la perspective d'une répercussion des coûts de la transition énergétique sur les budgets des ménages, 33 % de l'ensemble des administrés sondés estiment que les aides à la transition devraient concerner en priorité les personnes ou les populations les plus vulnérables, que ce soit les personnes âgées isolées, les familles monoparentale, les personnes en situation de handicap, les quartiers populaires ou les territoires soumis à de forts risques environnementaux. Et 67 % considèrent que les aides devront concerner tous les ménages, encore que cette opinion soit moins répandue chez les moins de 24 ans : 51 %.

Dans l'optique de prochaines élections locales (municipales, départementales, régionales), 73 % des présidents d'intercommunalités estiment que les propositions des différents candidats en matière de transition écologique et de lutte contre le changement climatique seront déterminantes sur le vote. Ce sentiment est partagé par leurs administrés, mais dans une moindre mesure : 67 %. C'est dans l'agglomération parisienne que se trouve le plus fort taux [74 %] de sondés pour qui les propositions des candidats seront déterminantes. Dans les agglomérations urbaines de province et le rural, cette opinion est partagée à, respectivement, 66 % et 64 %. ■ AN

\*Intercommunalités de France fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques : 17 métropoles, 214 communautés d'agglomération et urbaines (dont 1 en Corse, la Cab), 10 établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris et 740 communautés de communes (dont 7 en Corse : Alta Rocca, Oriente, Costa Verde, Marana-Golo, Nebbiu-Conca d'Oru, Cap Corse, Calvi-Balagne).



CIMETIÈRE DE L'ONDINA

## 14 millions d'euros d'indemnités pour la Ville de Bastia

**L'affaire aurait pu traîner** encore de nombreuses années sur les bureaux de la justice administrative. Mais le litige sur l'effondrement d'un mur de soutènement et l'affaissement d'un talus en 2015, un an après la livraison des travaux du nouveau cimetière de Bastia, s'est finalement soldé après une médiation de près de deux ans entre la commune et les entreprises de BTP qui avaient été mandatées pour sa construction. L'effondrement de ce mur avait impacté – et c'est toujours le cas aujourd'hui – le fonctionnement du cimetière et l'histoire avait particulièrement choqué également, car trois caveaux avaient été endommagés, laissant les familles en peine dans un désarroi total. En cause, un sous-dosage du béton. En 2018, le maire, Pierre Savelli, avait déposé une plainte contre X pour « *escroquerie et mise en danger de la vie d'autrui* ». Toutefois, du point de vue pénal, la chambre d'instruction de la Cour d'appel de Bastia avait rendu un non-lieu, considérant que si les défauts de fabrication du béton étaient « *avérés* », ils ne pouvaient être imputés de manière certaine aux acteurs du chantier. Restait à régler le volet administratif de l'affaire. La médiation a finalement abouti à une indemnisation de 14 millions d'euros de la part des entreprises, qui sera réglée via leurs assurances. Le résultat de cette médiation a été approuvé le 17 octobre 2023 par le conseil municipal de Bastia spécialement réuni pour l'occasion. Pierre Savelli a évoqué le « *traumatisme vécu par les centaines de familles* » et les « *huit années à demander des comptes pour entrevoir enfin la fin du calvaire* ». Il faut dire que huit ans plus tard, les stigmates de cet effondrement sont toujours là. La vente des concessions n'a pas repris et les inhumations se font uniquement pour les défunts possédants un caveau et ce de manière encadrée. De plus, la ville avait dû procéder à des exhumations dans les secteurs sinistrés du cimetière de l'Ondina et trouver des emplacements dans le cimetière de Montesoro pour que les familles puissent se recueillir dans des conditions de sécurité optimales. Si les travaux défectueux avaient coûté plus de 7 millions d'euros, ceux envisagés pour la réparation du cimetière de l'Ondina étaient estimés à un peu plus de 10 millions d'euros en 2020, mais l'ensemble des études géotechniques n'était alors pas encore disponible. La facture totale avoisinerait plutôt les 15 millions d'euros qui ont été inscrits sur les lignes budgétaires. Les travaux pourraient être terminés, pour les dernières phases, d'ici 2026. ■ JE

AUTONOMIE

## Quelle place pour la Chambre des territoires?



Illustration ICN d'après photo Cdc

**Depuis sa création en 2018**, la Chambre des territoires semble chercher sa place dans le paysage institutionnel de la Corse. Censée représenter et être l'écho des territoires et microrégions de l'île, elle a d'abord été composée pour plus de moitié de conseillers de l'Assemblée de Corse et de membres du Conseil exécutif. Les territoires étaient alors représentés marginalement par des élus, en fonction de la taille des différentes intercommunalités et communautés d'agglomération, sans véritable logique d'une représentation territorialisée. En 2023, la donne a changé. La chambre est désormais composée de 34 représentants d'intercommunalités et 6 représentants des communautés d'agglomération. Comité de massif et de bassin sont également de la partie, sous la présidence de Gilles Simeoni. Si l'historique a son importance, c'est que la chambre s'apprête à muter à nouveau avec l'évolution institutionnelle de la Corse. Après avoir trouvé un rythme de croisière sur des dossiers comme les incendies, la forêt ou encore l'aménagement du territoire, elle doit désormais se plonger une nouvelle fois, comme cela était trop régulièrement le cas par le passé, sur son fonctionnement, sa fonction, voire son utilité. En septembre 2023, devant l'Assemblée de Corse, le Président de la République a souhaité son renforcement, sans pour autant préciser ses attentes en la matière. Ce 16 octobre 2023, c'est Gilles Simeoni, qui a demandé aux représentants des territoires de travailler sur la question et de rendre une proposition d'ici la fin de l'année. Le président du Conseil exécutif parle d'un bicaméralisme, Assemblée de Corse-Chambre des territoires. Une chambre haute et une chambre basse à l'image d'une Assemblée nationale et d'un Sénat. Dans ce cadre-là, quelles seraient les compétences de la chambre? Aurait-elle le pouvoir de modifier les décisions de l'Assemblée de Corse en seconde lecture? Aurait-elle un pouvoir de propositions législatives et d'interventions dans certains domaines plus spécifiques aux territoires et communes? Si le besoin de représentativité des territoires ne fait aucun doute chez les maires, dont les préoccupations quotidiennes sont parfois éloignées des débats de l'Assemblée de Corse, quelle composition et utilité trouvera cette dernière? Si par exemple, l'évolution institutionnelle de la Corse, passe par une territorialisation du scrutin pour l'élection de l'Assemblée de Corse, comme le souhaite la droite. De nombreuses questions restent encore en suspens. ■ JE

AGRUMICULTURE

## Une unité pour valoriser les agrumes « déclassés »



Ilu ICN avec IA

**Au cœur même des entrepôts** de Corsica Comptoir, à San Nicolao di Moriani, dans un espace de 2 600 m<sup>2</sup> aménagé pour l'occasion, une unité inaugurée le 17 octobre 2023 va permettre aux 70 producteurs de clémentines et d'agrumes de ce groupement d'agrumiculteurs de valoriser leurs fruits qui ne trouvent pas d'acheteurs dans les circuits classiques. On parle ici de fruits hors calibre, ou encore qui présentent des défauts esthétiques et que personne n'achète. Une partie d'entre eux alimentaient déjà en grande quantité les associations -notamment à la banque alimentaire Spartera- lesquelles parfois se retrouvent saturées. Ce sera toujours le cas, mais les fruits restants seront transformés en jus. Un système de congélation du jus permettra également de le conserver dans des fûts, sans en perdre les qualités nutritives. Un investissement de 7 millions d'euros, soutenu à hauteur de 2,7 millions d'euros par des fonds de l'Etat et de l'Office de développement agricole et rural de Corse. « *Sans cette aide publique, il n'y aurait pas eu d'inauguration* » assure François Xavier Ceccoli, président de Corsica Comptoir, avant de détailler la genèse de ce projet qui date de quarante ans, revenant sur l'historique de la filière clémentine insulaire depuis la création de l'IGP, la modernisation des outils de production et des logistiques de commercialisation en France, mais aussi ailleurs en Europe. La possibilité désormais de valoriser localement des fruits qui auraient été considérés comme des déchets est « *la marque d'une évolution des mentalités dans la lutte contre le gaspillage alimentaire* » ajoute le président du groupement. À titre d'exemple, sur les 9 500 tonnes de clémentines produites chaque année en moyenne par les producteurs de Corsica Comptoir, près de 1 000 tonnes sont « déclassées ». Parmi les débouchés à plus ou moins long terme, outre la création d'une chaîne de mise en bouteille, la création possible d'une marque interne au groupement, mais aussi des débouchés commerciaux avec l'industrie agroalimentaire. Cet investissement représente également la création d'une quinzaine d'emplois qualifiés que ce soit pour le fonctionnement de cette nouvelle ligne de valorisation ou le volet commercial. Entre 2 000 et 3 000 tonnes d'agrumes seront transformées pour produire près d'un million de litres de jus. ■ JE

BTP

## Prévenir les trop nombreux accidents du travail

**Il compte à lui seul 27 % des accidents du travail** et 50 % des décès liés à ceux-ci en Corse. Représentant uniquement 17 % des entreprises insulaires et 15 % des effectifs salariés, le secteur du BTP affiche encore, en matière d'accidents du travail, des chiffres trop importants, que la Caisse régionale de retraite et de santé au travail (Carsat) aspire à faire diminuer en faisant de la prévention de ces risques une de ses priorités. Depuis 2019, l'organisme mène notamment chaque année une opération phare intitulée « Cap sur les chantiers », dont la cinquième édition a eu lieu du 3 au 6 octobre 2023. « *L'idée de cette opération de contrôle, c'est de faire un état des lieux pour identifier les améliorations qui existent au sein des pratiques, mais aussi d'alerter les entreprises, les maîtres d'ouvrage et les branches professionnelles sur les manquements et les pistes de progrès et de continuer à alimenter un retour d'expérience* », explique Didier Dozas, ingénieur conseil régional adjoint précisant que cette année la spécificité a été que la Carsat est intervenue simultanément sur des chantiers dans toute la Corse. Ainsi, l'organisme a pu en tout rencontrer 25 entreprises et visiter 17 chantiers sur lesquels étaient présents 153 salariés. « *Nous avons mis deux injonctions à des entreprises, c'est-à-dire que nous demandons la mise en place de mesures de prévention dans un délai particulier. Nous avons aussi émis 18 courriers à destination des entreprises et un à destination d'un maître d'ouvrage* », dévoile Didier Dozas. De ces interventions, il ressort que les chutes de hauteur représentent 43 % des demandes d'amélioration et 66 % des injonctions, tandis que les risques relatifs au renversement des banches et à l'ensevelissement ont également été mis en exergue. Cependant, malgré ces points de vigilance, la Carsat a toutefois pu noter des améliorations par rapport à il y a encore cinq ans. « *Nous avons rencontré des conducteurs de travaux et des chefs de chantier qui sont beaucoup plus à l'écoute et plus réactifs pour mettre en place des mesures de prévention correctives, en termes de capacité de recul et d'analyse. On sent un changement à ce niveau. On voit aussi qu'il y a un déploiement de protections collectives normées métalliques contre les risques de chute de hauteur, à la place des protections en bois que nous rencontrions auparavant, ainsi que des améliorations en termes de mise à disposition des bases de vie et d'exigences hygiènes* », se réjouit l'ingénieur conseil régional. ■ JC



### EXPOSITION

## George Rousse, Couleur

En 1956, George Rousse avait 9 ans et recevait pour Noël un appareil Brownie Flash de Kodak. Un cadeau décisif. Quelques années plus tard, le voilà étudiant en médecine, à Nice, où il décide d'apprendre auprès d'un professionnel les techniques de prise de vue et de tirage, puis de créer son propre studio de photographie d'architecture. Sa passion va le pousser à se consacrer entièrement à une pratique artistique de la photo, en établissant une relation inédite entre celle-ci, la peinture et l'espace. Il investit alors des lieux abandonnés qu'il affectionne depuis toujours pour les transformer en espace pictural et y construire une œuvre éphémère, unique, que seule la photographie restitue. C'est dans le cadre d'un partenariat renforcé dans le domaine de la création entre la Ville d'Ajaccio et le Centre méditerranéen de la photographie (CMP), conventionné avec la Collectivité de Corse, qu'il a été invité en 2023 à installer son atelier éphémère dans un des bâtiments de la caserne Miollis, dans l'enceinte de la citadelle d'Ajaccio, afin d'y réaliser une commande photographique. Ici, la photographie est à la fois mémoire du lieu et de sa métamorphose; l'empreinte artistique des œuvres créées dans le cadre de cette commande s'inscrit désormais dans l'histoire de cette caserne désaffectée et en quête d'une nouvelle identité. Outre celles-ci, l'exposition présente également d'autres réalisations de George Rousse en Corse, à Bastia (en 2008 et 2020) et à Patrimonio (en 2008).

Du 20 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2023. Espace Diamant, Ajaccio. [☎ 04 95 50 40 80](tel:0495504080) & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)



### THÉÂTRE

## Tout le monde savait

Elle encourait la réclusion criminelle à perpétuité. Toutefois, le ministère public avait requis cinq ans de prison, dont quatre avec sursis en tenant compte du fait qu'elle avait été la victime, depuis ses 12 ans et durant près de 25 ans, d'un homme violent et proxénète qu'elle avait fini par tuer en mars 2016. In fine, le 25 juin 2021, Valérie Bacot était condamnée à quatre ans de prison dont trois avec sursis et ressortait libre du tribunal. Cette même année, paraissait chez Fayard, *Tout le monde savait*, dans lequel, avec le concours de la journaliste Clémence de Blasi, elle raconte ce que furent ces années et « *Tous les invariables de cette vie qui n'en est pas vraiment une* ». L'ouvrage a par la suite été adapté pour le théâtre par la comédienne et réalisatrice Élodie Wallace et Anne Bouvier a signé la mise en scène de la pièce. Anne Bouvier s'est attachée à éviter tout voyeurisme pour « *faire un spectacle usant de symboles, d'objets, de sensations, de sons, d'images. Convoquer et provoquer l'imaginaire* ». Le choix de ne pas incarner le beau-père puis le compagnon de la narratrice s'est imposé à elle: « *Chaque spectateur doit s'en faire sa propre image au gré de la reconstitution presque clinique du parcours de Valérie* ». Portée par Sylvie Testud qui a obtenu, pour cette interprétation, le Molière du seul-en-scène 2023, la pièce expose les mécanismes d'une emprise. Elle met aussi en évidence les dysfonctionnements des institutions - « *Comment la société pourrait demander réparation à Valérie Bacot alors qu'elle n'a pas su la protéger?* » avait lancé l'une de ses avocates- et la difficulté voire parfois le refus d'entendre les victimes et de prendre en compte leur parole.

Le 20 octobre 2023, 20 h 30. Centre culturel Natale Rochiccioli, Cargèse. [☎ 09 62 61 95 14](tel:0962619514) & [www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rohiccioli/](http://www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rohiccioli/)



### MUSIQUE

## November Ultra

Auteure-compositrice-interprète française, November Ultra, que ses proches appellent Nova, fêtera bientôt ses 35 ans. Après un master en traduction audiovisuelle obtenu en 2011, elle co-crée deux ans plus tard le groupe d'électro-pop Agua Roja pour lequel elle est chanteuse et écrit les paroles des chansons. Après la séparation du groupe en 2018, elle se lance en solo, et son premier mini-album, *Honey please be soft & tender*, est édité en 2021. Il est suivi en 2022 d'un premier album, intitulé *Bedroom Walls*, qu'elle a composé intégralement dans sa chambre. « *L'art peut avoir un effet très protecteur. La société est violente, surtout pour une femme grosse et discriminée. Rentrer chez soi et retrouver ses murs, c'est réconfortant*, expliquait-elle au micro de France Inter en avril 2022. *L'instrument le plus important pour une musicienne, c'est la voix. Apaiser l'autre, c'est déjà s'apaiser soi-même, par la voix.* » De fait, sa voix enveloppante, telle une somptueuse pièce de velours un peu râpée par endroits, fait merveille. Première lauréate, en 2022, du prix Joséphine qui consacre la richesse et la diversité de la production musicale française, elle a été élue révélation féminine aux Victoires de la musique 2023. En première partie de son concert, à 20 h, le duo Nepita, formé par Alexandre Diani et Iannick Ristorcelli: à une fusion de blues, soul et pop indé, émaillé de touches de rap et d'effets de vocodeur s'allient des textes brochant par petites touches ironiques le tableau d'une société paumée qui « *évolue dans une atmosphère à la Zola, propulsée dans l'époque d'Instagram* ».

Le 24 octobre 2023, 20 h. Espace Diamant, Ajaccio. [☎ 04 95 50 40 80](tel:0495504080) & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)





NUMÉRO 7000

## 51, UNE ANNÉE BIEN TASSÉE



Photo Creative Commons - US Census Bureau

**15 janvier 1951. À Bastia paraît pour la première fois, fondé et dirigé par Louis Rioni, L'informateur corse, «hebdomadaire sportif et d'intérêt départemental».**

**6999 numéros et quasiment 73 ans plus tard,**

**c'est l'occasion de revenir sur ce qui s'est produit ici et ailleurs cette année-là.**

**E**n Corse, la vedette garde-pêche *Viacara-Guaitelli* arraisonne le chalutier italien *Garibaldino*, surpris en train de pêcher en toute illégalité dans les eaux territoriales deux milles au large de Porticciolo. Faute d'évacuation suffisante des eaux pluviales, une inondation a dévasté la plaine des Cannes à Ajaccio, où les nombreuses exploitations maraîchères ont disparu pendant 48 heures sous un mètre d'eau, et la mairie a annoncé la réfection de la chaussée et des trottoirs de la vieille ville. À Sartène, Nicolas Pietri est désigné vainqueur lors des élections municipales.

L'année 1951 en Europe débute par un «terrible hiver» : entre janvier et février, 649 avalanches tuent 265 personnes dans les Alpes suisses, italiennes et autrichiennes. Ailleurs, la Guerre Froide est omniprésente, le monde se ressent encore des convulsions de la conflagration de 1935-1945 et se prépare aux suivantes. Coup dur en Corée pour les forces alliées, la Chine vient de prendre Séoul, la contre-offensive de l'ONU débute le 21. En Indochine, l'offensive française à Vin Yen, commandée par le général de Lattre de Tassigny, est présentée comme un succès. Le F4D Phantom, qui deviendra un appareil emblématique de la guerre du Viet Nam, effectue son premier vol le 25. Le 11 janvier, est votée la loi Deixonne, autorisant l'enseignement des langues régionales de France. La langue corse n'y est pas mentionnée.

Le 1<sup>er</sup> février, l'assemblée générale des Nations Unies déclare que la Chine est l'agresseur dans la guerre de Corée. Les troupes US reconquièrent Séoul le 14 mars. 800 personnes sont « évacuées » de force par Israël d'une zone frontalière avec la Syrie.

Dans la foulée, provocation israélienne le mois suivant, avec 6 faux policiers pénétrant en territoire syrien, bannière israélienne brandie, tués quasiment sur-le-champ par l'armée syrienne. En représailles, trois villages syriens seront détruits. Israël sera condamné en juin par une résolution de l'ONU et devra réintégrer les populations expulsées. Avril voit aussi la naissance de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ancêtre direct de l'actuelle Union Européenne, qui regroupait la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays Bas. Toujours au mois d'avril, Ethel et Julius Rosenberg sont condamnés à mort pour espionnage aux USA.

En juin, l'assemblée générale des Nations Unies approuve la Convention relative au statut de réfugié, qui prendra effet le 22 avril 1954. Le 14, Univac, le 1<sup>er</sup> ordinateur commer-

cial, est livré au Bureau du recensement des Etats-Unis [photo]. Le 17, Arthur Giovoni, Antoine Serafini, Jacques Faggianelli et Jacques Gavini sont élus députés de Corse. Mauvais temps pour les rois au mois de juillet : le 16, Léopold II de Belgique abdique en faveur de son fils Baudouin et Abdullah 1<sup>er</sup> de Jordanie est assassiné le 20 lors de la prière du vendredi à Jérusalem. Le 10, des pourparlers d'armistice en Corée débudent à Kaesong.

Louis Jovet meurt le 16 août, cinq jours après la nomination de René Pleven à Matignon.

Le 8 septembre, l'état de guerre prend officiellement fin entre le Japon et les Alliés – à l'exception de l'URSS, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie – à la signature du traité de San Francisco. Le lendemain, les troupes chinoises entrent à Lhasa.

Winston Churchill redevient Premier ministre le 26 octobre, le roi Farouk d'Égypte, déjà contesté, s'autoproclame souverain du Soudan,

Le 2 novembre, le Royaume Uni envoie 6 000 militaires calmer les troubles dans la zone du Canal de Suez. Le 14, les inondations en Polésie causent la mort de 100 personnes et privent de toit 180 000 autres dans les provinces de Rovigo et de Venise.

En Égypte toujours, l'état d'urgence est proclamé le 6 décembre. Le 24, la Libye accède à l'indépendance, Idriss 1<sup>er</sup> est proclamé roi. Le 31, fin du plan Marshall, qui aura distribué plus de 13 milliards de dollars pour la reconstruction de l'Europe. ■ **Eric PATRIS**

### 72 ANS PLUS TARD

On ne parle plus guère de réfugiés mais de migrants, la Corée est divisée, le Viet Nam s'est défait de la France et des USA, le Tibet reste occupé par la Chine. Si l'URSS et le bloc de l'Est ont disparu, la Russie aux mains de Poutine enchaîne guerre d'agression sur invasion. La Chine menace Taïwan, le Soudan vit une guerre civile. En Israël et Palestine, l'horreur a franchi un nouveau cap avec le pogrom commis par le Hamas et les représailles frappant Gaza. Les ordinateurs sont partout et pèsent quelques grammes. Changement climatique oblige, les incendies dévastateurs en Grèce et ailleurs alternent avec les inondations, dont on redoute qu'elles se produisent à nouveau aux Cannes, même si les maraîchers n'y sont plus qu'un lointain souvenir. Et ICN est toujours à vos côtés pour vous en parler. ■

# CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD



## LES DÉFIS DE LA GÉNÉRATION Y

**C'est** la génération Y. Ses membres ont aujourd'hui entre 30 et 40 ans. Ils sont nés à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, juste avant ou juste après la chute du mur de Berlin, en cette époque où certains voyaient déjà poindre la fin de l'histoire. Puisque les deux blocs de l'est et de l'ouest ne s'affrontaient plus, puisque le communisme était vaincu, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles: la démocratie allait s'installer partout; les guerres allaient être de moins en moins nombreuses; le capitalisme triomphant allait permettre d'augmenter les richesses et d'en faire bénéficier ce que l'on appelait alors le tiers-monde. Pour un peu, certains auraient craint de commencer à s'ennuyer sur la terre.

Puis il y a eu le 11 septembre 2001 et les avions dans les Twin Towers de New York, à Washington et en Pennsylvanie. Il y a eu les sept victimes de Mohammed Merah en 2012; l'attentat contre *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015 et l'HyperCacher de Vincennes le lendemain; celui du 13 novembre 2015 près du Stade de France, contre des jeunes installés sur des terrasses parisiennes et regroupés au Bataclan pour un concert. Il y a eu en 2016 le massacre du 14 juillet sur la promenade des Anglais à Nice, l'assassinat du Père Hamel à Saint-Etienne-du-Rouvray, celui des policiers Jean-Baptiste Salvaing et Jessica Schneider à Magnanville.

On en passe, la liste est tellement longue... À New York et Washington, à Paris et à Londres, à Bruxelles, Madrid, Nice, à Strasbourg et Berlin sur le marché de Noël, à Carcassonne, Trèbes, Romans-sur-Isère, Marseille, Rambouillet, le terrorisme islamiste a frappé, frappe, comme le 16 octobre à Bruxelles, et frappera encore. Il y a trois ans, le 16 octobre 2020, il y a eu à Conflans-Sainte-Honorine l'assassinat de Samuel Paty, tué pour avoir montré des représentations de Mahomet à ses élèves. Et, le 13 octobre, au lycée Carnot d'Arras, l'assassinat de Dominique Bernard, professeur de français, qui tentait d'arrêter le terroriste.

On peut aussi lester le balluchon de la génération Y avec la crise financière de 2008, le Covid, les confinements et leurs conséquences, le conflit en Ukraine alors que les guerres en

Europe étaient devenues inimaginables; et bien sûr le massacre du Hamas en Israël et l'embrasement qui se profile au Proche-Orient.

### LA PETITE FILLE ESPÉRANCE

On ne dira pas que la génération Y est une génération sacrifiée. Elle a aussi profité des multiples progrès de l'époque dans maints domaines, à commencer par Internet et les smartphones. Et après tout, diront les plus âgés d'entre nous, il y a eu au xx<sup>e</sup> siècle deux guerres mondiales, beaucoup de pauvreté, du chômage et des drames en tout genre. C'est vrai. Mais pour cette génération, il semble que seul le négatif l'emporte. On peut y ajouter le réchauffement climatique, qui fait planer chez certains une peur de fin d'un monde voire de fin du monde, et qui concourt à faire parfois se dresser les uns contre les autres dans une querelle entre générations qui dépasse les fossés habituels. «*C'est votre faute*», lance parfois la génération Y aux «*boomers*».

Ce n'était certes pas facile de naître en 1880 ou en 1920, juste à temps pour fournir de la chair à canons à la folie guerrière. Mais la génération Y traverse les quatre premières décennies de sa vie dans un monde où il est de plus en plus difficile de trouver des motifs d'espérance. Mais c'est aussi à cette génération qu'il va appartenir de relever les défis et de trouver des solutions. Au stade Roi-Baudouin à Bruxelles, alors que le match Belgique-Suède était interrompu, les supporters, parmi lesquels beaucoup de jeunes, se sont mis à chanter «*Tous ensemble, tous ensemble*»... Ce n'était pas un slogan revendicatif pour journée de grève, mais un bel appel à l'unité et à la fraternité.

On a envie de dire aux plus jeunes qu'on compte sur eux pour prendre les commandes et rester debout face aux menaces. On n'ose pas leur demander de rendre le monde meilleur, car on n'y croit pas. Depuis la création du monde, à aucun moment on n'a pu y croire. Mais on peut espérer que la génération Y, en âge d'occuper les postes de responsabilité dans tous les domaines, ait au moins des raisons de laisser à ses propres enfants quelque chose de la «*petite fille espérance*» dont parlait Charles Péguy avant de mourir au front le 5 septembre 1914. ■



VU,  
LU  
ET VÉCU...

### Une défaite, une victoire

La France ne sera pas championne du monde de rugby. Elle ne retrouvera même pas l'Angleterre en demi-finale. Battu 29 à 28 par l'Afrique du sud, ce XV de France était pourtant l'un des plus forts et des plus talentueux qu'on ait vus revêtu du maillot bleu. On appelle ça une occasion manquée. Mais cette défaite cache une victoire: l'organisation par la France de cette coupe du monde, moins d'un an avant les Jeux olympiques de Paris, est un succès – du moins au moment où nous écrivons ces lignes. Les mauvais esprits prédisaient le chaos. Même si les Anglais se plaignent d'attendre trop longtemps pour acheter leur bière, ce n'est pas le cas.

### Hommage à Mc Do

Europe-Écologie-Les Verts est devenu le week-end dernier «Les Écologistes». C'est plus simple. La secrétaire nationale du parti, Marine Tondelier, en a profité pour confirmer le slogan du parti: «Venez comme vous êtes». Vous ne rêvez pas, c'est bien le slogan de Mc Donald's. Quand on pense que José Bové, écologiste célèbre, avait été condamné il y a vingt ans pour le démontage du McDo de Millau, symbole selon lui de la «malbouffe», on se pince pour y croire.

### Le blues du piéton

Au premier abord, on trouve l'intitulé légèrement ridicule: «Comprendre le piéton et son avenir dans l'espace public.» Sur ce thème, la Fondation Jean Jaurès, qui décrypte avec talent les mouvements de la société française, publie un rapport. Le piéton français aurait-il vraiment besoin qu'on le «comprenne» et qu'on se penche sur son sort? Réflexion faite, la réponse est «oui». De manière certaine à Paris et souvent dans les grandes métropoles, le malheureux piéton est devenu le parent pauvre de ce qu'on appelle du vilain nom de «mobilités alternatives». Après le «tout voiture», ce sont les vélos, les trottinettes et autres engins motorisés qui sont devenus les rois du bitume. Sur un trottoir, pas question de rêvasser ou de regarder le ciel: il faut d'abord veiller à ne pas se faire renverser tout en supportant les quolibets des cyclistes ou «trottinettistes». L'auteur du rapport, Mathieu Alapetite, entend aussi promouvoir pour ses bienfaits la marche, excellente à tout âge pour les articulations et le cœur. Un beau défi.

### Comme on nous parle

Dans un document réalisé pour le Service d'information du gouvernement (SIG) destiné aux communicants de l'État, le magazine *Marianne* a déniché de drôles de phrases. Il s'agit, peut-on y lire, de «garantir la réception et l'impact des messages et d'assurer la cohérence du discours étatique, à travers une vision partagée, pour favoriser la lisibilité et la rémanence de l'action publique dans le temps»... Le même document explique aux administrations que «le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître» et que «de nombreux Français ont l'impression de ne pas être concernés par ce monde qu'ils peinent à comprendre». Un coup d'œil sur les sondages ou une immersion dans une ville moyenne pendant vingt-quatre heures aurait permis de parvenir aux mêmes conclusions, obtenues avec l'aide de Publicis. Ça aurait coûté moins cher.

### Plus belle la vie, le retour

*Plus belle la vie* va revenir sur les écrans, non de France 3 mais de TF1. On ne sait pas encore quelle sera l'heure de diffusion à partir de début 2024. Lancé en 2004, ce feuilleton plutôt attachant (au moins au début) occupe une place singulière dans l'histoire de la télévision: il a été le premier à être à 100 % décentralisé à Marseille, créant sur place de nombreux emplois; et ses 4665 épisodes en ont fait le plus long feuilleton que la France ait connu. Avec tout le gratin politique de Marseille et de la région, la ministre de la Culture Rima Abdul Malak a inauguré le nouveau «Bar du Mistral» dans les studios de la Belle de Mai. Un bel hommage. Elle y est quand même allée un peu trop fort en disant que *Plus belle la vie* était «une part de l'âme de la France». N'exagérons rien.

### Prendre un Français par la main

Il y a des punaises de lit à Beauvais, dans l'Oise, comme dans beaucoup de villes. Afin de financer des interventions de désinfection, la mairie a décidé d'octroyer aux ménages aux revenus les plus faibles une aide pouvant aller jusqu'à 1000 euros. Très bien. Elle y ajoute, si besoin, jusqu'à trois séances chez un psychologue. Dans un tout autre registre, une marque de lit propose aux acheteurs «un tuto d'étirements», autrement dit un petit manuel pour se préparer à s'endormir facilement. On nous chouchoute. ■



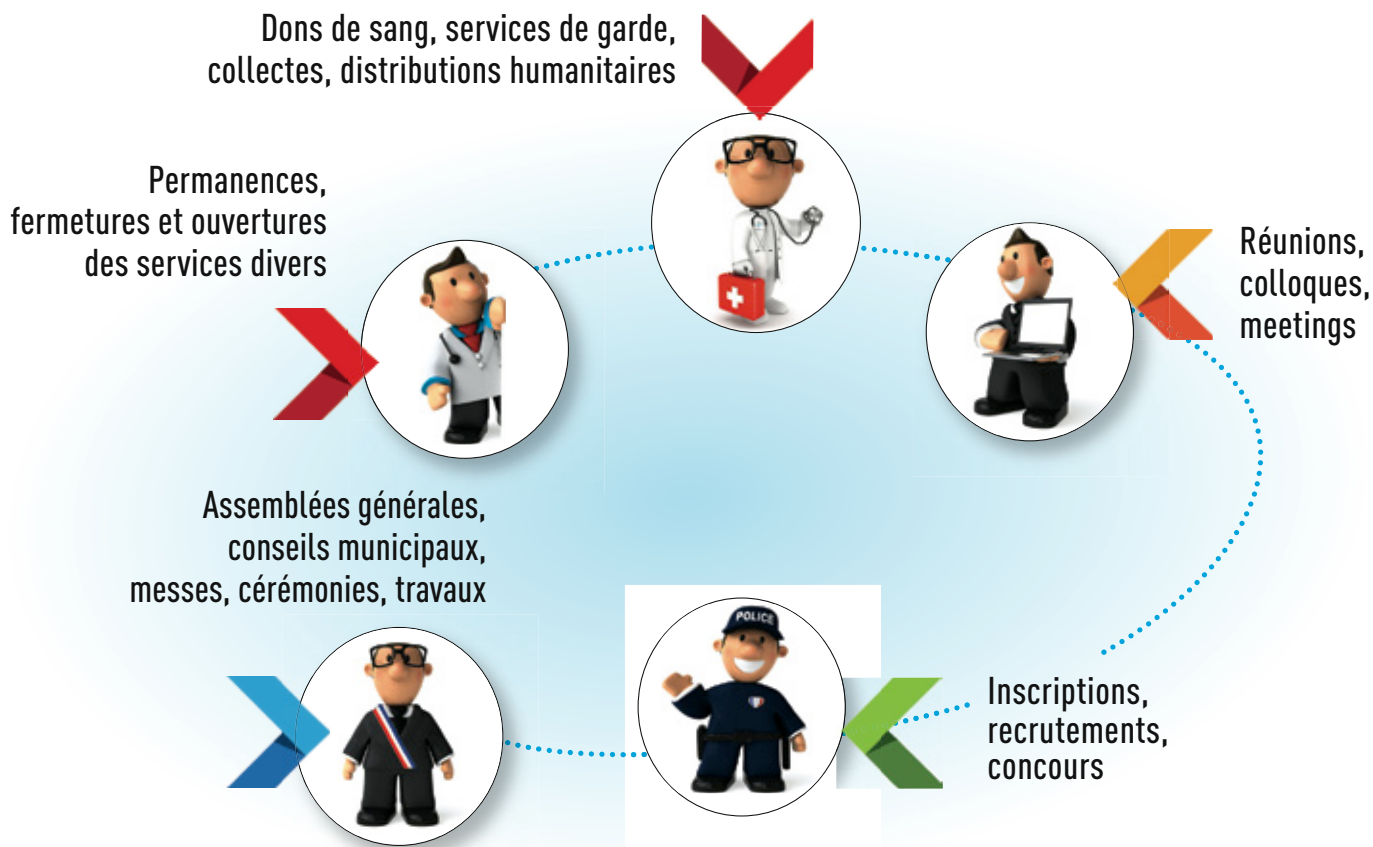
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# [www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

**[www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)**

